VAL D'YERRES
VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Conseil Communautaire du 8 février 2021
À Crosne

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil Communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 19 h 30.)

M. le PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir la séance sans plus tarder.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Le quorum est atteint.

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

(Mme Nicole LAMOTH est désignée secrétaire de séance.)

►INFORMATIONS DU PRESIDENT

M. le PRÉSIDENT.- Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais vous donner quelques informations.

Je vous indique que nous aurons deux motions en fin de séance, une concernant le PPBE et une autre sur l'association AMORCE.

Vous avez vu que tout au long de la semaine dernière, nous avons remis les instruments de musique aux élèves qui font partie du beau projet DEMOS avec la Philharmonie de Paris et ses 99 enfants de 7 à 12 ans des sept quartiers en Politique de la Ville qui vont vivre cette aventure dans les prochains mois grâce à un portage de l'Agglomération, mais un soutien aussi du département et de la région.

Je vous indique que dans le cadre du plan de relance - nous en avions débattu de façon très brève la fois dernière -, les villes ont déposé des dossiers et l'Agglomération a déposé deux dossiers, un au titre de la rénovation énergétique concernant les travaux du futur Siège de l'Agglomération Lacan à Yerres et un autre concernant la réhabilitation du lac Montalbot. Au moment où je vous parle, je n'ai pas connaissance du regard que pourrait porter l'Etat sur ces deux dossiers, étant entendu que les enveloppes du plan de relance dédiées aux collectivités sont malheureusement bien inférieures aux besoins du territoire et aux projets déposés par les collectivités.

Je vous indique ensuite que sur la forêt de Sénart, avec Annie FONTGARNAND, nous avons reçu voici quelques jours la nouvelle directrice territoriale de Fontainebleau. Nous avons fait part de notre inquiétude et notre mécontentement sur un certain nombre de dispositions sur le traitement de la forêt de Sénart. Nous sommes convenus de l'organisation d'une réunion des maires du massif forestier, qui concerne toutes les communes de notre Agglomération ainsi que quelques communes de Grand Paris Sud, afin de travailler sur une nouvelle méthodologie pouvant aboutir à une nouvelle charte forestière et à un nouveau dialogue avec des associations. C'est un travail que nous allons engager. Je crois qu'il a été donné acte que sur la forêt de Sénart cela ne fonctionnait pas aujourd'hui et qu'il fallait repartir d'un meilleur pied. J'espère qu'au-delà des bonnes intentions affichées par la directrice territoriale, un suivi sera accordé par l'ONF à cette question.

Je voulais ensuite vous indiquer que nous avons eu un avis positif de l'ANRU sur Epinay-sous-Sénart, le quartier de la Plaine, et que nous sommes en train de regarder avec Damien ALLOUCH et Christine GARNIER de quelle manière nous pourrions améliorer le scoring, c'est-à-dire la participation financière de l'ANRU, à la suite des annonces faites par le Premier Ministre à Grigny sur la dotation de 2 Mds € supplémentaires en faveur de l'ANRU.

Je vous indique, puisque c'est un service qui est ouvert à tous les habitants du Val d'Yerres Val de Seine - et peut être pourrions-nous préparer un petit article à destination des journaux municipaux -, que depuis le début de l'année, le Point Information Energie a ouvert à la Maison de l'Agglomération, avenue de la République à Montgeron. Il s'agit de permanences pour accompagner ceux de nos concitoyens qui souhaitent s'engager dans des travaux de rénovation énergétique.

Ce Point Information sera itinérant également et ouvrira des permanences sur tout le territoire, mais sa localisation est située au sein du service Environnement de l'Agglomération. Il me semble important que tous ceux de nos concitoyens intéressés par ce sujet puissent avoir connaissance de ce nouveau service.

Nous avons par ailleurs déposé la candidature de notre territoire pour le dispositif Territoires Engagés pour la Nature du ministère.

Je vous indique par ailleurs que nous avançons, mais peut-être que cela pourrait faire l'objet,

Je me permets de lancer une invitation, je ne sais pas à qui mais peut-être que lors de la prochaine commission où on traite les affaires de mobilité, on pourrait faire un point sur les différentes études qui concernent les liaisons douces, les études urbaines et aussi les études TCSP liées à la Nationale 6 qui sont en cours. Dès qu'un premier rendu sera fait par les cabinets, il conviendrait qu'il puisse y avoir une présentation en commission. En tout cas, sachez que ces différents volets sont aujourd'hui ouverts.

Ce qui va bientôt ouvrir, c'est la médiathèque de Quincy-sous-Sénart dont les travaux sont terminés. Nous sommes en attente de livraison du mobilier. Je ne sais pas si nous serons en capacité d'organiser une inauguration mais l'ouverture aura lieu très prochainement.

S'agissant de la piscine de Brunoy, ce chantier avait pris un peu de retard et aujourd'hui on se positionne pour une ouverture dans un an pour faire simple mais, malheureusement, nous avons découvert sur ce chantier la présence de plomb qui a à la fois retardé et renchéri le marché.

Par ailleurs, dans le contexte sanitaire actuel et j'en profite, à la demande de Christine GARNIER, pour vous faire un point sur les vaccinations, nous avons été obligés d'adapter l'ouverture des différents équipements publics et notamment des piscines. Seules deux piscines du territoire sont actuellement ouvertes pour accueillir le public qui peut fréquenter ces établissements sur prescription médicale. Il s'agit des piscines de Draveil et d'Epinay-sous-Sénart afin de couvrir le territoire.

Evidemment, nous avons beaucoup d'agents de l'Agglomération qui se trouvent dans l'incapacité d'assumer leur mission professionnelle. Un travail a donc été engagé par l'Administration, à ma

demande, pour que ces agents puissent être occupés à d'autres tâches. Il commence à y avoir pour certains de ces agents à la fois des opérations d'animation dans les centres sociaux, d'accompagnement à la scolarité, des travaux d'archivage de telle sorte que les agents de l'Agglomération soient occupés en dépit de la situation que nous vivons.

Cette situation, pour répondre à la question posée par Christine juste avant l'ouverture du Conseil Communautaire, on l'espère, évolue favorablement même si - et vous suivez comme moi l'actualité - nous assistons plutôt à une hausse des cas. Néanmoins, elle reste très modérée sur le territoire essonnien. Elle est un peu plus forte sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine mais nous n'observons pas ce qui avait été connu au printemps dernier. Tous les espoirs sont aujourd'hui liés à la vaccination et à l'immunité que cette vaccination pourrait apporter à une part importante de la population.

Vous connaissez la stratégie qui a été définie à l'échelle nationale, qui consistait à offrir la vaccination à tous les résidents des EHPAD et au moment où nous nous parlons, à quelques exceptions près, à savoir les établissements où il y a des cas de Covid-19, tous les résidents d'EHPAD qui le souhaitaient ont pu être vaccinés.

S'agissant du public cible, à savoir les plus de 75 ans, les personnels de santé ou les personnes de plus de 50 ans avec des situations de comorbidité, peuvent s'adresser à n'importe quel centre sur le territoire national, mais la question posée par Christine concernait plutôt les deux centres du territoire du Val d'Yerres Val de Seine situés à Brunoy et Montgeron qui, comme tous les centres, ont fait l'objet d'un assaut d'appels dès leur ouverture, avec une saturation des espaces téléphoniques et des espaces de réservation sur Doctolib.

Le Préfet a demandé d'interrompre les nouveaux rendez-vous, compte tenu des informations qui étaient communiquées par les laboratoires et les baisses de livraison par rapport à ce qui était prévu initialement, afin d'assurer la possibilité d'avoir la deuxième injection pour ceux qui avaient déjà bénéficié de la première injection. Si les rendez-vous continuent à être fixés, la deuxième injection risquait de ne pas pouvoir être prodiguée aux patients qui s'étaient déjà présentés dans la deuxième quinzaine du mois de janvier.

La situation reste donc très tendue sur les jours passés et encore durant une dizaine de jours.

Au moment où nous parlons, il y a 300 vaccinations par semaine au centre de Brunoy mais qui concernent principalement des deuxièmes injections. Il y a environ plus de 500 vaccinations sur le centre de Montgeron qui concernent là aussi principalement des deuxièmes injections mais aussi quelques premières injections, puisqu'il s'agit d'un centre départemental qui a ouvert un peu avant les autres, les rendez-vous avaient donc été fixés sur d'autres règles.

Les centres ne sont pas aujourd'hui en capacité de prendre de nouveaux rendez-vous. Comme vous tous, j'ai entendu l'intervention du Premier Ministre indiquant la capacité de reprendre des rendez-vous à partir de vendredi dernier. A date, ce n'est pas encore le cas sur notre territoire. Ce le sera de façon imminente mais en fonction des doses dont nous avons l'assurance qu'elles seront livrées.

Au vu de ce que nous connaissons sur le territoire, il y aura sans doute une reprise des rendez-vous à compter de la semaine du 15 février, sans doute plus sûrement celle du 22 février, et avec une montée en puissance progressive, c'est-à-dire que les capacités de prise de rendez-vous resteront très limitées sur les deux dernières semaines de février. Je pense que le souci à Brunoy comme à Montgeron est de permettre à ceux dont les rendez-vous ont été déprogrammés de pouvoir reprendre un rendez-vous dans des créneaux acceptables.

Il y aura d'autres ouvertures de créneaux plutôt début du mois de mars, puisque vous avez sans doute vu que d'autres vaccins arrivent (Moderna et AstraZeneca) qui sont répartis sur le territoire de façon… je ne sais pas comment la qualifier, mais le vaccin Moderna s'adresse uniquement à la Ville de Paris, ce qui permet de dégager des stocks supplémentaires pour d'autres territoires dont l'Essonne qui va bénéficier de livraisons de Pfizer en nombre plus important que prévu initialement par rapport au schéma qui était celui de 5 000 vaccinations par semaine sur l'ensemble du territoire départemental.

La situation est très tendue. Je sais les efforts qui sont faits par les villes pour expliquer et temporiser auprès du public l'attente légitime qu'il manifeste, mais cette attente n'est pas totalement une surprise dans la mesure où le gouvernement a ouvert un droit à la vaccination pour les plus de 75 ans qui constituent une population de 6 500 000 habitants, alors que les livraisons arrivent entre 500 000 et 1 million de doses par semaine et qu'il faut faire deux injections.

Légitimement, la population ne peut pas être servie d'un claquement de doigts et on arrive à l'engorgement que tout le monde aura mentionné, mais je crois pouvoir en porter témoignage devant les deux maires directement concernés par ces centres, d'abord cela mobilise beaucoup de moyens, d’une part les choses se passent très bien pour ceux qui bénéficient de la vaccination et, d'autre part, les tensions qu'il y a pu y avoir dans les premiers jours sont aujourd'hui plutôt derrière nous, fort heureusement, même si les équipes restent sollicitées par des appels téléphoniques ou des messages.

Je voudrais terminer les informations, en m'excusant d'avoir été long mais je pense que l'actualité le méritait, en souhaitant bon vent à Cédric MAHEU, notre Directeur général adjoint des services, qui va nous quitter prochainement pour exercer les fonctions de Directeur général des services de la commune de Vigneux-sur-Seine. Je voudrais évidemment profiter de cette ouverture de séance pour remercier en votre nom à tous le travail réalisé par Cédric à la Communauté d'Agglomération Sénart Val-de-Seine où il exerçait les fonctions de Directeur général des services depuis 2008. Il a été un artisan important de la construction de cette Agglomération à Draveil. Il a vécu beaucoup d'aventures au sein de cette Agglomération et il a vécu, comme Cédric SENLY, l'aventure de la fusion qui nous a beaucoup occupés entre 2015 et 2017.

Je peux porter témoignage de l'engagement constant de Cédric en faveur de l'Agglomération qu'il dirigeait d'abord et ensuite aux côtés de Cédric SENLY en faveur des services dont il avait la charge. Vous savez qu'une fusion n'est pas une chose aisée sur le plan technique, sur le plan financier, sur le plan politique, nous en avons tous été témoins, mais cela n'est pas non plus aisé en termes de ressources humaines. Nous avons eu la très grande chance que Cédric SENLY et Cédric MAHEU aient eu l'intelligence des situations et aient eu la capacité de travailler ensemble

et de faire abstraction des postes qu'ils pouvaient occuper précédemment pour assurer la bonne conduite de notre collectivité, et de le faire dans le souci du service public.

Je voudrais en votre nom à tous remercier chaleureusement Cédric et lui souhaiter bon vent pour ses nouvelles missions sur un territoire qu'il connaît bien. Je vous propose que nous puissions l'applaudir à cette occasion.

(Applaudissements.)

Je voudrais en même temps saluer l'arrivée de Magali LE TOUZO qui, à partir du 1er avril prochain, occupera les fonctions de Directrice générale adjointe, en remplacement de Cédric MAHEU sur un périmètre qui sera un tout petit peu différent. Je vous propose que l'on vous adresse l'organigramme tel qu'il sera arrêté sous l'autorité de Laurent BACQUART dans les prochains jours.

Magali LE TOUZO a exercé plusieurs fonctions sur le territoire départemental, d'abord à l'Agglomération de Grand-Orly Seine Bièvre, mais plus récemment elle exerce la fonction de Déléguée territoriale sur le territoire Centre Essonne pour le Conseil départemental de l'Essonne, mais sachez qu'il n'y a évidemment aucun lien entre la fonction occupée par Mme LE TOUZO et le nouveau poste qu'elle occupera. Il y a une procédure de recrutement à la fois administrative et politique associant tous les vice-Présidents. Je voudrais également profiter de ce Conseil communautaire pour lui souhaiter la bienvenue et vous remercier de lui réserver évidemment le meilleur accueil.

Je terminerai par deux autres arrivées :

- Emma ROUGIER que nous n'avons pas eu l'occasion de saluer lors du précédent Conseil communautaire. Elle nous a rejoints le 14 janvier dernier comme directrice financière. Elle a remplacé à ce poste Stéphane SOL qui, comme vous le savez, a rejoint la ville d'Epinay-sous-Sénart. Vous avez vu qu'à chaque fois qu'il y a des départs, c'est pour le territoire de l'Agglomération, ce qui est donc bon signe, à la fois pour notre Agglomération mais aussi pour les communes qui les accueillent.

- Cendrine BERTHIER qui vient juste de nous rejoindre comme directrice des sports en remplacement de Christian SOLER qui a retrouvé la ville d'Yerres en septembre dernier.

Voilà pour les informations que je voulais vous communiquer en ouverture.

► APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2020

M. le PRÉSIDENT.- Y-a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

M. GUIGNARD.- On s'aperçoit que nos questions orales ne sont pas incluses dans le procès-verbal. Nous aimerions qu'elles y figurent.

Deuxième point, nous avons voté la dernière fois le règlement de notre assemblée. Il serait bon de l'envoyer à chaque conseiller.

M. le PRÉSIDENT.- Sur le deuxième point, le règlement a été amendé, de mémoire, en séance. Il convient donc de vous en adresser la version modifiée et amendée. Nous vous l'adresserons sans difficulté.

Sur le premier point sur les questions orales, j'imagine qu'il s'agit d'une erreur. Je n'ai aucune objection qu'elles figurent au procès-verbal.

M. GUIGNARD.- Il y a bien la réponse mais pas la question.

M. le PRÉSIDENT.- Je n'ai pas le procès-verbal sous les yeux mais on va vérifier et si cela n'y figure pas, on modifiera le compte rendu pour intégrer les questions, ce qui me semble légitime pour la bonne compréhension du public.

Sous réserve de l'intégration des questions orales, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020, qui est adopté à l'unanimité avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

► APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2019

M. GUIGNARD.- Vous avez oublié le procès-verbal du 10 décembre 2019.

M. le PRÉSIDENT.- J'imagine qu'il s'agissait d'une erreur. Je ne pense pas qu'on ait eu de Conseil c
ommunautaire le 10 décembre 2019. Si c'est le cas, j'espère qu'on l'a adopté depuis.

M. GUIGNARD.- Je crois justement qu'on ne l'avait pas adopté.

Mme CIEPLINSKI.- Nous avions fait la remarque, il n'avait pas été adopté.

M. le PRÉSIDENT.- Dans ce cas, y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 10 décembre 2019, qui est adopté à l'unanimité avec 4 voix s'abstenant : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

I. MODIFICATION DES DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT D'ORLY

M. le PRÉSIDENT.- Vous avez vu qu'il y a eu une actualité récente importante. Nous avons actuellement 2 titulaires et 2 suppléants qu'il faut mentionner sur la liste. Nous avons désormais 3 titulaires et 3 suppléants. Il nous faut donc désigner ces nouveaux membres titulaires et suppléants. J'avais reçu les candidatures d'Annie FONTGARNAND en tant que membre titulaire, de Christina PEDRI et de Jérôme MEUNIER comme membres suppléants.

Y a-t-il des interventions ?

Puisqu'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

II. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA FOURNITURE DES COMPOSTEURS

M. le PRÉSIDENT.- J'ai reçu 2 candidatures, celle de Klerwi LANDRAU au poste de titulaire et celle de Sylvie CARILLON au poste de suppléante.

M. SELLAMI.- La délibération qui nous est présentée ici est purement technique, destinée à pouvoir continuer à fournir des composteurs aux habitants du Val de Seine. C'est très bien et nous sommes évidemment pour le principe mais, au-delà de ce point technique, quelle est notre politique pour le sujet des biodéchets qui est en lien évident avec les composteurs ? Ce point a été abordé en trois minutes en commission Aménagement durable, mais de manière que l'on peut qualifier *a minima* de peu volontariste, si ce n'est un peu aquoiboniste.

Je rappelais en effet en commission que l'enjeu des biodéchets était budgétairement majeur. Les déchets organiques représentent 27 % du poids des ordures ménagères (source Ademe 2019) et donc 27 % de la facture qui nous est présentée sous forme de tonnage. Le sujet des biodéchets est donc un enjeu qui représente *a minima* 6 M€, c'est-à-dire 15 % de l'ensemble de notre budget de fonctionnement.

Il ne nous semble donc pas hors sujet d'y passer un peu plus que trois minutes et de réfléchir à une vraie politique en la matière. C'est bien de fournir des composteurs à un prix raisonnable à qui possède un jardin et à qui décide de le faire, mais que fait-on vis-à-vis des autres, par exemple des 53 % d'habitants du Val d'Yerres qui vivent dans des immeubles en collectif ou bien de ceux qui n'ont pas encore fait la démarche, voire de ceux qui sont réfractaires ?

Il nous a été répondu en commission que c'est complexe, que les gens ne trient pas bien. Est-ce un motif pour ne rien engager sur le sujet ? Je rappelle qu'il y a 6 M€ d'enjeu.

On peut considérer que cela relève de la seule responsabilité individuelle que de laisser exploser la facture Déchets. Je rappelle que la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) a

désormais atteint le chiffre tout à fait significatif en 2021 de 30 € la tonne et qu'il doit progresser jusqu'en 2030 jusqu'à 60 € la tonne.

A l'inverse, on peut considérer que les collectivités locales ont le devoir d'agir aujourd'hui pour préparer l'avenir. C'est d'ailleurs le bon moment, il y a des fonds à aller chercher dans le cadre du plan France Relance. Par exemple, ce sont 100 000 volontaires supplémentaires en service civique qui vont être financés. N'y a-t-il pas quelque chose à faire sur notre territoire pour accompagner le développement du compostage collectif ?

Cette délibération n'apporte rien de nouveau. Elle prend acte du retrait du SIREDOM de cette activité et s'efforce d'y substituer une autre solution. C'est bien mais absolument insuffisant. Nous souhaitons donc trois choses :

- la mise en place de solutions de compostage pour l'habitat collectif ;
- un dispositif de sensibilisation et de formation aux gestes de tri des bios-déchets ;
- une présentation de la stratégie Déchets de l'Agglomération.

C'est pourquoi, face à cette insuffisance, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le PRÉSIDENT.- On n'est pas complètement hors sujet, puisqu'on parle de déchets, mais la délibération concernait la désignation de représentants.

Mme CARILLION.- J'ai été interrogée en commission sur les composteurs, etc., et on est en train de travailler pour regarder si on peut en proposer sur les copropriétés privées. Je vous l'ai dit, sur le social, c'est compliqué. Sur le biodéchet, ce sera un plus. Vous m'aviez aussi interrogée sur le lombricompostage, on regarde là aussi cette notion.

Sur le biodéchet, nous sommes en train de travailler avec le SIVOM et le SIREDOM que nous rencontrons pour faire avancer le sujet du biodéchet sur la collectivité, en sachant que nous avons de part et d'autre deux syndicats qui pourraient travailler de concert pour améliorer les choses. Je pense que je serai en mesure de vous en dire plus au prochain Conseil communautaire, une fois que nous aurons travaillé cette question, mais il y a des pistes de réflexion et des pistes d'amélioration.

M. DAMIATI.- La question des biodéchets est un vrai sujet qu'il faut aborder et sereinement. Monsieur SELLAMI, la délibération qui est soumise au vote concerne essentiellement les composteurs et la question du biodéchet va au-delà des composteurs.

Je voudrais revenir sur les premiers producteurs et les gros producteurs, puisque la loi évolue aussi à ce niveau-là. Auparavant, et vous le savez très certainement, il était impossible de mettre en même temps les produits carnés et les produits fermentescibles, c'est la loi qui l'imposait. Il était difficile de valoriser à proprement parler les biodéchets et notamment auprès des gros producteurs que sont nos écoles, nos collèges, nos hôpitaux, etc. Il y a là aussi des volumes importants. A ce niveau, la loi a changé et c'est une bonne chose puisque, aujourd'hui, on peut mélanger et permettre une valorisation de ces déchets mélangés.

Concernant l'un de nos deux syndicats sur notre territoire, je parle en l'occurrence du SIVOM, un membre a été désigné au niveau du Bureau pour justement se rapprocher de ces gros producteurs et essayer d'améliorer l'enlèvement et surtout la valorisation de ces déchets, eu égard à l'évolution de la loi.

C'est un vaste sujet qui est engagé avec évidemment les composteurs, mais aussi les gros producteurs qui sont aussi une vraie source de valorisation au niveau des biodéchets.

Pour terminer mon propos, les meilleurs déchets sont ceux que nous ne produisons pas.

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons terminé sur la délibération.

Dans les mentions des candidatures tout à l'heure, il y a une erreur : Richard PRIVAT est candidat comme titulaire et Sylvie CARILLON comme suppléante. Il faut que ce soient des membres de la commission d'Appel d'offres.

Sur ces deux candidatures, y a-t-il des demandes de vote à bulletin secret ? *(Non).*

Nous procédons donc au vote à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

III. AVIS SUR LA NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Mme LAMOTH.- Il s'agit dans cette délibération de recueillir l'avis des membres du Conseil communautaire s'agissant de la nomination du directeur de l'Office de tourisme intercommunal. Cette direction était assurée depuis toujours, par rapport à l'article 10 des statuts de l'Office du tourisme, par le directeur général des services de la collectivité. Le directeur général des services a quitté la collectivité en novembre 2020. Il convient donc de pourvoir à son remplacement par le directeur général adjoint des services en charge entre autres de cette mission.

Je dois vous signaler que le conseil d'exploitation du tourisme, que j'ai réuni le 27 janvier 2021, a rendu un avis favorable à cette nomination. Le Bureau communautaire a été consulté. La commission Aménagement du territoire a également été entendue. Tous ces organes ont donné un avis favorable et je vous propose donc de donner un avis favorable à la nomination du directeur général adjoint des services en la personne de Stéphane SARKISSIAN au poste de directeur de l'Office de tourisme intercommunal.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? *(Non).*

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

IV. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – EXERCICE 2021

M. COLAS.- Nous avons eu des débats nourris dans cette assemblée lorsque s'est tenu l'examen du rapport d'Orientation budgétaire pour 2021. La commission Ressources, sous la présidence de Fabrice GAUDUFFE que je veux remercier, s'est réunie trois fois pour examiner à la fois la situation budgétaire de notre collectivité, les orientations budgétaires pour 2021 et longuement ce projet de budget.

Au-delà des documents réglementaires, un diaporama de synthèse a été adressé pour faciliter la lecture de notre budget à l'ensemble des élus de cette assemblée, diaporama que je vais commenter aussi synthétiquement que possible afin que s'ouvre le débat et, le cas échéant, que l'on puisse répondre aux questions.

Notre budget pour 2021 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 96 869 126 € et à hauteur de 19 607 335 €. Je vous propose de rentrer, si vous le voulez bien, dans ces grands enjeux. D'abord sur le volet des recettes et en particulier celles du fonctionnement. Nous sommes dans un exercice budgétaire contraint et cela n'est une surprise pour personne, contraint sur un certain nombre de recettes, au-delà des spécificités de notre territoire puisque vous savez que nous avons un sujet de recettes lié à la faiblesse de l'activité économique au sein du Val d'Yerres Val de Seine.

Le budget anticipe prudemment des baisses sur les budgets liés aux recettes de fonctionnement de nos équipements, puisque ceux-ci, pour une large part d'entre eux, sont fermés ou bien fonctionnent, et je pense aux conservatoires, sur un mode qui peut être relativement dégradé. Vous avez des anticipations budgétaires sur un certain nombre de postes de recettes liées aux participations des usagers qui sont en baisse.

Autre aspect fondamental s'agissant de nos recettes de fonctionnement pour ce budget primitif pour 2021, c'est la mise en œuvre du deuxième étage de la réforme de la fiscalité locale avec la disparition pure et simple de la taxe d'habitation. Celle-ci n'est plus perçue par notre intercommunalité ni d'ailleurs par les communes pour l'exercice 2021. Pour les communes, elle est remplacée par le transfert du taux départemental de taxe foncière dans la colonne « Communes », avec des corrections apportées en vertu du fameux « CoCo », coefficient correcteur, pour assurer la neutralité de ce transfert dans nos communes. Pour ce qui concerne les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, le produit de la taxe d'habitation est remplacé par l'attribution d'une quote-part de TVA nationale qui sera calée sur le dynamisme chaque année de la TVA.

Vous avez dans le document qui vous a été adressé une synthèse qui se veut aussi pédagogique que possible sur les effets de cette réforme, sur les différentes ressources qui sont les nôtres, sur les taux sur lesquels nous avons ou pas la main, ainsi que les taux sur lesquels nous retrouverons

la main à partir de 2023. C'est le cas de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires puisqu'elle persiste. Vous avez en page 7 du document qui vous a été fourni une synthèse des effets sur nos recettes en appliquant les bases prévisionnelles pour l'exercice 2021.

Puisque cette taxe d'habitation sur les résidences principales a disparu, nous avons une érosion complète de nos bases qui passent de plus de 340 M€ de base notifiée pour 2020 à des bases anticipées pour 2021 à 3 400 000 €, c'est-à-dire les bases correspondant aux résidences secondaires identifiées sur notre territoire.

En revanche, nous conservons le pouvoir de taux et donc le produit sur les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et nous avons l'apparition, en lieu et place du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de cette nouvelle recette, cette fraction de TVA nationale attribuée à notre territoire pour un montant avoisinant les 31 M€. Un produit que je ne sais même pas qualifier de fiscal, qui n'est plus de la fiscalité directe locale attendue, d'un peu plus de 33 M€ pour ce que nous avions coutume d'appeler la fiscalité habitants, ce qui s'intègrera en recettes dans notre chapitre 73.

Un élément particulier de ce budget primitif pour 2021 s'agissant des recettes de fonctionnement, c'est la mesure de correction qui est apportée sur la TEOM perçue sur les communes de l'ex-Val d'Yerres. Dans l'ex-Val d'Yerres, il y avait un financement par la TEOM d'une partie du coût du balayage. Je ne sais plus si nous l'avions abordé dans cette assemblée, mais cela avait été largement abordé dans les réunions de Bureau. La TEOM doit, d'après des éléments reprécisés par une jurisprudence récente, financer exclusivement la collecte et le traitement des ordures ménagères. Il s'agit donc de nous mettre dans les clous en ne fiscalisant pas, par l'intermédiaire de la TEOM sur les communes de l'ex-Val d'Yerres, une partie du financement du balayage. Ceci impliquera donc une baisse des taux de TEOM dans les communes de l'ex-Val d'Yerres à due concurrence de ce qui était sur-financé pour le balayage, une baisse corollaire pour assurer la neutralité budgétaire pour l'Agglomération à due concurrence des attributions de compensation.

La CLECT aura l'occasion de se prononcer sur ce point à destination des communes de l'ex-Val d'Yerres, celles-ci ayant la possibilité, si elles le souhaitent pour assurer pour elles-mêmes la neutralité budgétaire, d’opérer un transfert de taux un peu sur le modèle de ce qui a été fait l'an dernier sur l'eau pluviale, sur les taxes sur le foncier bâti.

On n'a pas de sujet lié à la réforme de la taxe d'habitation, puisque la TEOM était perçue exclusivement sur les taxes foncières.

Vous avez dans le document qui vous a été remis, et cela aura un effet évidemment sur les délibérations à prendre tout à l'heure sur les taux de TEOM, des simulations de variation des attributions de compensation liées à cette mise en conformité de notre fiscalité locale.

S'agissant de la TEOM, en recettes, nous avons évidemment des variations fortes liées, sur le territoire de l'ex-Val de Seine, au plan d'apurement mis en œuvre par le SIREDOM, mais nous avons quelques spécialistes de la question dans la salle, autrement plus spécialistes que moi en tout cas, qui pourront compléter utilement mon propos sur ce sujet.

S'agissant de nos recettes de fonctionnement, nous avons un exercice particulièrement contraint et ce sera le cas évidemment s'agissant de la fiscalité économique. Nous avons un certain nombre d'acteurs économiques dans le territoire, sans que nous soyons d'ailleurs en capacité de l'évaluer à l'heure où je vous parle car nous attendons de l'Etat la notification de nos bases en matière de fiscalité économique, qui auront été fragilisés par la crise que nous traversons.

Prudemment, sur la base d'ailleurs d'estimations faites au niveau national, nous anticipons une réduction de 3,5 % de nos bases de cotisations foncières des entreprises, ce qui impliquera une réduction de produit par rapport au réalisé 2020 d'environ 450 000 € et nous anticipons également une réduction pour 3,6 % de notre produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Sur le volet de la fiscalité économique, pour un produit qui tournait autour de 9,5 M€ sur l'exercice 2020, nous attendrons un produit évalué prudemment à peine à plus de 9 M€. Nous anticipons une réduction de près de 450 000 € de produit de notre fiscalité économique. Nous en saurons plus sur nos capacités à percevoir un produit consolidé dès lors que nous aurons été destinataires de l'état précis de nos bases. Mais j'ai cru comprendre, en tout cas c'est ce qui m'a été expliqué pour ma commune, que l'Etat avait pris un peu de retard dans l'édition des fameux états 1259 qui notifient les bases fiscales pour les EPCI et pour les communes. C'est vraisemblablement au mois d'avril que nous connaîtrons la vérité des prix s'agissant du produit précis de fiscalité économique que nous pouvons attendre.

Du côté des dotations, nous avons la poursuite de la baisse des dotations de compensation des groupements. Une baisse de mémoire à hauteur d'un peu plus de 100 000 € évaluée cette année. En revanche, nous parions sur une stabilité, puisqu'elle est affirmée par la loi de finances, de la dotation d'intercommunalité à 6 100 000 €.

A recettes contraintes, dépenses de fonctionnement qui se doivent d'être maîtrisées. Hors secteur des déchets, j'en reviens à cet élément lié à la croissance de la TEOM et donc de la dépense liée aux ordures ménagères. En application du plan d'apurement du SIREDOM, notre budget prévoit une évolution parfaitement maîtrisée des charges à caractère général du chapitre 011, puisque celui-ci est bâti sur une hypothèse de croissance des crédits limitée à 1 %. Cette maîtrise des dépenses se traduit également dans le chapitre 012 (chapitre des dépenses du personnel) par une croissance de 0,5 %, puisqu'il vous est proposé ce soir de vous prononcer sur un projet de budget primitif qui limite à 0,5 %, inférieur au GVT, avec une maîtrise particulière de nos dépenses de personnel.

S'agissant des contributions et subventions, chapitre 65 des dépenses, on note une importante croissance de plus de 32 %, à la fois liée au transfert de la compétence eaux pluviales - nous en avons débattu l'an dernier - et à la croissance des dépenses liées au plan d'apurement du SIREDOM. Vous avez compris que face à ces dépenses, il y a une recette liée à l'augmentation des taux de TEOM sur l'ex-Val de Seine.

Nous avons une évolution maitrisée, mesurée de la contribution du SIVOM, en croissance de 0,5 % d'après les orientations budgétaires arrêtées par le comité syndical, et une stabilité de la contribution GEMAPI appelée par le SyAGE.

S'agissant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), qui est notamment sur une stabilité, les attributions de compensation varieront à la baisse en raison de cet ajustement sur la TEOM des communes de l'ex-Val d'Yerres.

Vous avez un budget assez conséquent sur les attributions de compensation par rapport au montant que nous avions l'habitude de voter. C'est lié au financement de la compétence eaux pluviales. Tout ceci avait été géré sur l'exercice 2020 en décision modificative, ce qui explique que vous ayez des variations de crédits importantes, de budget primitif à budget primitif, puisque le vote du budget primitif 2020 n'avait pas pris en compte ce transfert de la compétence eaux pluviales et les décisions que nous avons prises ultérieurement en la matière.

Voilà pour le budget de fonctionnement dans ce contexte particulièrement contraint que j'évoque devant vous. S'agissant de l'investissement, nous l'avons évoqué lors du Débat d'orientations budgétaires, au regard du PPI, nous avons deux années avec des pics en matière d'investissements qui sont liés à la mise en œuvre de cette programmation pluriannuelle.

Sur les grandes opérations intégrées à notre PPI, nous ouvrons au budget primitif des crédits en dépenses à hauteur de 12 869 000 € (près de 13 M€). Ce budget d'investissement est complété par un certain nombre d'opérations à hauteur de 2,4 M€, en dehors évidemment du remboursement de l'annuité de l'emprunt, une dépense autour de 900 000 € pour procéder à des renouvellements classiques de matériels liés au fonctionnement de nos services et de nos équipements et des dépenses pour des investissements prioritaires d'entretien de notre patrimoine, tout ceci ayant été étudié notamment avec Olivier CLODONG, le vice-Président en charge des travaux pour un montant de 1,5 M€.

Nous avons donc recours, pour équilibrer notre section d'investissement, à un certain nombre de subventions et c'est heureux, puisque notre programme d'investissement demeure relativement bien financé par nos partenaires extérieurs.

Nous avons un solde à financer pour équilibrer notre section d'investissement de 9,8 M€. Le projet de budget qui vous est présenté ce soir ouvre une autorisation d'emprunt à hauteur de 9,8 M€, mais il s'agit formellement d'équilibrer notre budget, dans l'attente de la reprise du résultat de l'exercice 2020. Tel qu'il est aujourd'hui anticipé, celui-ci nous laisse entrevoir, au regard des équilibres que j'évoquais précédemment, la possibilité d'une exécution budgétaire qui ne nécessiterait un recours à l'emprunt qu'à hauteur de 6 M€, c'est-à-dire 1 M€ de plus que ce que nous avons fait ces dernières années, dans un contexte où les taux sont extrêmement bas, dans un contexte où nous avons, comme je l'ai dit sur 2021 et 2022, une bosse en matière d'investissement à assumer.

C'est un débat que nous avons ouvert sur ce sujet du recours à l'emprunt sur 2021 lors de l'examen du rapport d'orientations budgétaires. C'est un débat que nous avons eu aussi au sein de la commission Ressources et j'assume tout à fait devant vous, au regard des conditions de taux, au regard de la nécessité de préserver une partie conséquente de notre fonds de roulement, de recourir exceptionnellement cette année non pas à 5 M€ d'emprunt mais à 6 M€ pour mettre en œuvre les engagements pris par notre assemblée.

Voilà ce que je pouvais vous dire, Monsieur le Président, en introduction à ce débat sur notre budget.

M. le PRÉSIDENT.- J'imagine que cette intervention en appelle d'autres.

M. DUPONT-AIGNAN.- Je voulais juste poser une question sur le niveau de la dette, puisque je ne l'ai plus en mémoire : à combien est-on exactement aujourd'hui et avec l'emprunt estimé à 6 M€, à combien sera-t-on à la fin de l'année ?

Mme LANDRAU.- Tout d'abord, sur le SIREDOM, c'est 700 000 € de contributions supplémentaires et pas 1,3 M€ par rapport à 2020, mais comme il y a plusieurs chiffres que l'on a repris, puisque le SIREDOM était encore en train d'actualiser récemment ses données, ce n'est peut-être pas tout à fait exact.

Sur le SIVOM, je ne sais pas si c'est 500 000 € ou 0,5 %. C'est écrit +0,5 M€ dans la note mais Romain parlait de 0,5 %.

Par ailleurs, les augmentations de TEOM, pour la partie Val de Seine, intègrent également les actualisations de marché notamment pour la collecte.

De manière générale, on constate la stabilité et la maîtrise du budget sur la section de fonctionnement. Nous notons une satisfaction particulière sur le fait que le balayage soit enfin sorti de la TEOM et réintégré. C'était une demande que Georges TRON et moi-même avions formulée depuis plusieurs années.

Sur la partie investissement, les 14 M€ nous paraissent toujours élevés par rapport à nos capacités, cela rejoint un peu la question de Nicolas DUPONT-AIGNAN, à savoir que l'on a déjà un stock de dette important, que le protocole financier signé en 2016 devait conduire à le maîtriser et qu'il faut donc que l'on reste vraiment raisonnable. Lorsqu'on parle d'emprunt supplémentaire, c'est notamment un sujet pour Draveil.

Dernier élément, sur la partie investissement, les 14 M€, au-delà du fait que la somme est élevée, on sait que l'on a régulièrement des avenants en plus. Le Bureau communautaire qui a précédé notre Conseil a encore passé de multiples avenants. On sait qu'il y a des dérapages financiers et que les 14 M€ risquent donc d'être encore augmentés.

Pour notre part, Draveil votera pour la section de fonctionnement et s'abstiendra sur le budget d'investissement.

M. CARRÈRE.- Je voudrais, dans un premier temps, regretter que nous n'ayons pas eu à notre disposition, pour la commission Ressources, la présentation croisée par fonctions du budget permettant d'avoir une vision différente sur la globalité de celui-ci et permettant d'avoir une lecture plus fine de l'utilisation des fonds collectés par la Communauté d'agglomération en direction des populations.

La question centrale sera la suivante : ce budget fait-il la démonstration qu'il est au service du projet de territoire ? Ce projet 2018-2030 dont nous approchons bientôt du quart de sa réalisation

et dont nous n'avons pu prendre connaissance de l'avancement que la semaine dernière, alors que vous nous l'aviez promis à l'issue du Conseil communautaire, mais là n'est pas la polémique.

Nous sommes, vous le savez, en plein dans une crise sanitaire qui commence à avoir des effets sociaux terribles, qui vont se conjuguer aux maltraitances que nous ne cessons d'imposer et d'infliger à notre planète.

Concernant l'excellence environnementale de notre projet de territoire, j'ai beau chercher, j'ai du mal à identifier les lignes budgétaires qui sont au service de sa réalisation. Quelles sont les actions de communication prévues et financées dans ce budget pour promouvoir nos actions d'excellence environnementale ? Aucune.

Où sont les crédits affectés à la réalisation d'une initiative communautaire pour montrer l'unité et l'action collective de nos communes dans la même direction ? Il n'y en a pas.

Où sont les fonds affectés en direction des terres agricoles qui peuvent être l'avenir de notre territoire ? A quand une véritable réflexion sur notre poumon vert qu'est notre forêt de Sénart dont la gestion pose de plus en plus de questions aux habitants ? Le gigantesque incendie de l'année 2018 laisse des stigmates importants et le déboisement incessant opéré par l'ONF interroge sur ses ambitions. En effet, il est aisé de constater combien notre forêt perd de sa densité et les nombreux travaux en cours en sont encore une illustration.

Vos quelques mots en avant-propos de cette séance nous apportent quelques éléments de réponse. Nous avons hâte que vous nous rendiez compte de la suite.

Où en sommes-nous de l'identification de notre patrimoine remarquable ? Où en sommes-nous de la végétalisation des bâtiments de la Communauté d'agglomération ? Où sont les initiatives permettant de relancer un débat citoyen sur la production et la distribution de notre eau potable ?

En matière de développement économique et d'emploi, vous nous annonciez lors du précédent Conseil communautaire que vous deviez rencontrer le président de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée, M. Laurent Grandguillaume. Qu'en est-il de cette rencontre ? Aucun crédit ne semble affecté à la mise en place de ce dispositif. Cela signifie-t-il qu'il est abandonné sur le territoire ?

Qu'en est-il de la convention avec l'EPFIF pour définir la stratégie sur la requalification de nos zones artisanales, qu'il s'agisse de l'implantation ou du développement d'activités nouvelles et de la valorisation de ces zones ?

Avec la période que nous traversons, nos centres-villes vont avoir un besoin immense d'être soutenus et aidés pour survivre et pour regagner la fidélité de nos habitants. Si cette compétence sera surtout assumée directement par les communes, il nous semble propice que la Communauté d'agglomération, de par son rayonnement et ses moyens, soit en capacité d'assister fortement les communes et nos commerces de proximité pour garder des cœurs de ville vivants et attrayants.

S'agissant des transports, où en sommes-nous des initiatives en direction de l'éco-mobilités ? Lors de la précédente mandature, vous évoquiez le déploiement de la location de vélos ou de nouvelles

technologies dans le cadre de l'éco-mobilités. A la lecture du budget de notre communauté, nous n'avons vu aucun crédit affecté au développement de nouvelles initiatives.

Les élus sont fortement attendus sur la question des transports, d'autant plus dans la période sanitaire que nous connaissons. En témoigne encore la fin de semaine dernière vécue par les usagers de la ligne D qui ont, une fois de plus, dû subir pendant plusieurs jours les résultats d'une gestion calamiteuse.

Des mesures fortes sont attendues au-delà du simple effet d'annonce. Est-il normal, par ces temps de grand froid, de voir quatre ou cinq bus à l'arrêt dans nos gares moteur tournant pour maintenir la température convenable dans les bus et ce, au mépris de la pollution de notre environnement ? Il serait bon que des solutions durables et efficaces soient mises en œuvre.

En matière de cohésion sociale, notre Communauté d'agglomération doit, dans ces temps difficiles, redonner espoir à nos concitoyens. Ce budget 2021 devrait être l'occasion de donner des perspectives nouvelles aux habitants. Il est temps d'accélérer le travail sur les hébergements intergénérationnels, l'accès à la propriété ou encore sur les parcours résidentiels.

Des actions fortes doivent être déployées dans le cadre de l'accompagnement du handicap et des formes de dépendance. Ce budget ne comporte pas de ligne d'action saillante pour agir dans ces domaines.

Cette nouvelle période qui s'ouvre avec le déploiement, par exemple, du télétravail doit amener nos collectivités à réfléchir sur la question des modes de garde alternatifs pour répondre aux nouveaux besoins des salariés, mais également à celles et ceux ayant des horaires atypiques. Notre Communauté devrait être un élément moteur pour faire cet après tant attendu et qui devra passer par la formation, l'art et la culture.

Avec la fin espérée de la crise sanitaire, nous devrions nous mettre en marche pour créer et développer cette pépinière artistique, celle des métiers d'art tant attendue par nombre de nos concitoyens.

Vous le savez aussi bien que moi, notre territoire est riche de la valeur des individus qui le composent. Ainsi, après la fermeture des lieux de culture et leur réouverture tant attendue, il est temps de prévoir les assises de la culture sur notre territoire et mettre en œuvre, par tous les moyens, un soutien immense à la création artistique locale.

Rendre nos services publics modernes, efficaces et en capacité de répondre aux attentes des usagers, voilà des défis qui doivent être relevés par notre Communauté d'agglomération.

L'open data doit être développé par notre collectivité ; cela contribue grandement à l'implication des citoyens.

Avant de conclure, nous aimerions être destinataires de la liste des contentieux en cours de la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Président, pour nous, ce budget ne nous prépare pas suffisamment à l'avenir et se cantonne à la gestion courante. Il répond aux simples besoins primaires de la volonté des maires qui ne semblent pas percevoir notre Communauté d'agglomération comme un bien commun mais comme un centre de ressources. Il nous semble trop peu tourné vers la jeunesse, l'économie circulaire et ne nous prépare pas à la sortie de la crise sanitaire. C'est pourquoi nous ne voterons pas en faveur de son approbation.

M. SELLAMI.- Comme cela vient d'être dit par M. CARRÈRE, le détail sur le budget, et notamment la présentation croisée, ne nous a été remis qu'il y a quelques jours. Nous avons quelques questions de détail qui n'ont pas pu être posées en commission de ce fait - je vous rassure, il n'y en a que quatre - et un commentaire d'ensemble.

Les pages que je cite sont celles du document du budget prévisionnel qui nous a été remis.

Page 51 en fonctionnement et page 78 en investissement de ce budget prévisionnel, on indique 25 000 € de frais de « prévention sanitaire » en fonctionnement et 170 000 € en investissement sur « prévention sanitaire ». C'est intéressant mais nous voudrions savoir ce dont il s'agit exactement. C'est le premier point.

Deuxièmement, page 49, on note 1,3 M€ de charge de personnel sur « autres activités » pour les jeunes. Cela n'est classé ni dans le sport ni dans la culture. Nous voudrions savoir ce dont il s'agit.

Troisième point sur le cadre d'effectif page 104 de ce même document, on remarque qu'on est à moins 65 postes tenus par rapport aux postes budgétés, c'est-à-dire 14 % en dessous de la cible. A-t-on su évaluer combien ce manque de postes tenus a influé sur le retard que nous avons pris sur un certain nombre de sujets ? Je cite le PCAET, le SCoT, le PLH sur lesquels nous sommes en retard. Quel est cet impact ? A-t-il été estimé ?

Quatrième point de détail, vous avez peut-être remarqué que le budget prévu pour le groupe des élus de l'opposition est passé de 1 000 € en 2019 à zéro euro. Notre groupe ne disposera plus de budget de fonctionnement. Or nous avons des besoins qui sont tout à fait justifiés, par exemple nous souhaiterions avoir un abonnement à *La Gazette des Communes*, peut-être qu'il en existe et peut-être qu'il est possible d'en avoir *via* l'Agglomération, mais nous avons également des frais de serveur de stockage de données. C'était les points de détail.

<u>Commentaire général sur ce budget</u>

Au-delà des aspects techniques présentés, des contraintes rappelées par Romain COLAS, un budget reflète les choix d'un exécutif et sa vision de l'avenir. Il doit réussir à effectuer des réglages fins qui concernent l'existant (le fonctionnement) et à lancer les projets qui préparent l'avenir (l'investissement). C'est là toute la difficulté de la mission. Dans les entreprises, on appelle cela en bon français le *run* et le *build*. Dans le budget d'une collectivité locale, c'est fonctionnement et investissement.

Pour ne pas être trop long, je voudrais réfléchir avec vous sur les trois ou quatre principaux postes de dépenses en fonctionnement et les trois principaux postes de dépenses en investissement. Si nous étions hors de cette assemblée et que nous devions expliquer à des gens

qui ne suivent pas nos travaux ce qu'est le budget que l'on nous demande d'approuver pour 2021, de quoi parlerions-nous ? En se concentrant sur l'essentiel, on évite ainsi d'être trop anecdotique.

Si on commence par le fonctionnement, il y a quatre fonctions qui mobilisent la moitié de nos 97 M€ de dépenses de fonctionnement : 4,5 M€ pour le sport, 8,3 M€ pour l'expression artistique, 9,3 M€ pour traiter nos eaux de ruissellement et nos eaux usées et 24 M€ pour collecter et se débarrasser de nos déchets. Le seul poste des déchets représente 25 % de nos dépenses de fonctionnement. Il est d'ailleurs en hausse de près de 3 %.

Ces frais vont exploser dans les prochaines années, notamment du fait des difficultés du SIREDOM que l'on évoquait mais également surtout du fait de la hausse de la TGAP. Les déchets sont donc le sujet budgétaire majeur et nous devrions 25 % de notre dépense de fonctionnement. Nous considérons que nous devrions en parler à chaque conseil et avec un vrai plan d'actions et de vrais indicateurs. Au lieu de cela, la manière dont les déchets sont abordés devant l'assemblée n'est pas sous l'angle d'une vraie stratégie et d'un vrai plan d'actions avec des indicateurs mais uniquement des points de détail et de validation.

Voyons maintenant les principaux investissements. Le budget total d'investissement proposé pour 2021, si j'ai bien compris ce qu'expliquait Romain, s'établit à 19 M€ : 6,5 M€ pour l'instruction artistique à travers les conservatoires, 4,4 M€ pour la piscine notamment de Brunoy et 1,7 M€ pour le nouveau Siège de l'Agglomération. Ces trois postes mobilisent 67 %, c'est-à-dire les 2/3 de notre budget d'investissement, mais si on analyse et si on prend un peu de recul sur ce qu'on finance, on investit sur le patrimoine de l'Agglomération, le patrimoine existant s'agissant des piscines ou des conservatoires ou le patrimoine de fonctionnement qui est le Siège de l'Agglomération. Il y avait bien un Siège qui était probablement inadapté - et loin de nous l'idée de dire qu'il ne faut pas un Siège -, mais cela n'est que du patrimoine ; on n'investit pas dans d'autres fonctions. Ces investissements préparent-ils l'avenir ? Comment ces investissements préparent nos villes à des températures et à des phénomènes climatiques extrêmes qui vont se multiplier ? Je ne vous rappelle pas les projections de Météo France qui viennent d'être publiées sur le climat.

Comment ces investissements soutiennent-ils l'économie circulaire qui permet de réduire les déchets ou le « fabriqué local » ? Comment ces investissements permettent-ils de commencer à créer les emplois dont nous aurons besoin en 2030 ? 2030, c'est notre feuille de route, c'est le projet de territoire. Comment ces investissements préparent la mobilité dont nous aurons besoin en 2030 ?

Nous avons soigneusement balayé le budget pour chercher les investissements qui permettraient de préparer l'avenir, ce qui n'est pas facile compte tenu du détail qui n'est pas toujours parfait.

En cherchant ce qui nous semblait pouvoir être positif, on a vu par exemple en page 72 : 419 000 € pour les cinémas ; page 78, 170 000 € d'investissement pour la prévention sanitaire ; 150 000 € d'investissement pour la lutte contre la pollution. Nous n'avons pas compris ce dont il s'agissait exactement. S'agit-il du lac Montalbot, par exemple ?

Page 89, intervention sur l'action économique, aucun investissement dans l'action économique. Le message est très clair : il y a 60 000 € pour l'investissement touristique mais aucun investissement dans l'action économique.

Même en étant très large, en sommant toutes ces sommes dont on pourrait dire qu'elles préparent l'avenir, ce ne sont pas plus de 2 ou 3 % de nos investissements qui sont fléchés vers cette préparation de l'avenir et pourtant, le plan France Relance ouvre un certain nombre de guichets importants qui, si on se donne les moyens d'aller monter les projets et chercher de l'argent, pourraient nous permettre de les financer. C'est d'ailleurs le sens de la nouvelle colonne rajoutée dans le budget qui s'appelle « plan de relance Covid-19 ». Elle est quasiment sur toutes les pages. Elle reste désespérément vide concernant le budget que l'on nous demande d'approuver. A date, notre Agglomération n'a pas de projet de plan de relance.

Je vous cite les pages : 38, 46, 48, 50, 55, 58. Cette même colonne budget de relance covid-19 est reprise sur plusieurs pages.

Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie-t-il que nous n'avons aucun projet d'avenir ? Quand commencerons-nous à investir dans le changement des modes de vie et des pratiques des habitants de notre Agglomération en matière de mobilité, de consommation et de loisirs ?

Faute de mener ces investissements, ce sont nos villes qui deviendront rapidement moins vivables et nos budgets qui ne deviendront plus du tout soutenables. C'est, je crois, la responsabilité majeure de notre assemblée. C'est pourquoi nous voterons contre ce budget.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Y avait-il d'autres interventions ?

Je n'en vois pas.

M. COLAS.- Je vais m'efforcer de répondre aux questions posées sans être en capacité à date, et je prie M. SELLAMI de m'en excuser, de rentrer dans le niveau de détail auquel il m'appelait, mais les questions ont été notées par l'Administration et une réponse pourra être fournie utilement par écrit.

Pour ne rien vous cacher, je ne connais pas par cœur la nomenclature comptable M14 et si vous avez vu apparaître la colonne 97, c'est parce que c'est une instruction comptable et notre budget se doit d'être conforme aux instructions comptables. Sur toutes les questions de détail qui ont été posées, une réponse par écrit sera adressée à l'ensemble des membres de notre assemblée.

Sur la première question qui a été posée par Klerwi LANDRAU et par Nicolas DUPONT-AIGNAN sur l'endettement, sous réserve de l'atterrissage budgétaire 2020 définitif que nous constaterons au compte administratif, nous sommes sur un niveau d'endettement au 31 décembre dernier de 56 M€ pour notre communauté. Et si en fonction de ce que nous constaterons de l'exécution budgétaire 2020 nous recourons à l'emprunt ainsi que nous le prévoyons à date à hauteur de 6 M€, nous aurons un stock de dette de 57 M€ au 31 décembre 2021. Cela ne fera

quasiment pas bouger notre capacité de désendettement qui restera en-deçà des 11 années et donc de la zone de prudence définie par les textes qui encadrent nos finances.

Beaucoup de choses ont été dites, on nous reproche tous les investissements qui ne sont pas réalisés. Je reviendrai sur le sens et la portée de ceux prévus dans le cadre de ce projet de budget.

Je fais partie de ceux qui considèrent que notre Agglomération a un certain nombre de champs qu'elle devrait investir si elle était en capacité de le faire. Nous avons pris des engagements entre nous - et j'accorde du prix aux engagements pris dans une assemblée démocratique - qui consistent notamment à mettre en œuvre un PPI. Cela a été souligné dans un certain nombre d'interventions. La seule mise en œuvre de ce PPI consomme la quasi-totalité de nos crédits, si on veut respecter nos équilibres budgétaires, si on veut maîtriser l'endettement, si on veut - pardonnez-moi de pointer une petite injonction paradoxale - dans le même temps conserver un fonds de roulement qui n'est pas totalement consommé.

On ne peut pas à la fois réduire l'endettement, préserver le fonds de roulement, tenir les engagements pris au titre de la PPI et assurer la stabilité de la fiscalité pour les contribuables. C'est ce qui vous sera proposé dans le cadre du vote des taux. Il y a des équations que je ne sais pas résoudre, pardonnez-moi de vous le dire, et si quelqu'un sait le faire, je lui cède ma place bien volontiers mais il va falloir qu'il m'explique d'abord.

Evidemment que ce budget ne permet pas tout, ne peut pas tout mais il a le mérite de tenir les équilibres financiers extrêmement contraints pour un certain nombre de raisons liées à sa situation, liées à la faiblesse structurelle de nos recettes, liées au contexte économique et social que nous traversons. Il honore les engagements et il assure la maîtrise de nos ratios financiers, le tout au prix d'une gestion extrêmement rigoureuse sur le fonctionnement, et j’en remercie les services.

Au-delà de nos débats et des chiffres que nous énonçons, quand on a annonce une croissance de 0,5 % des dépenses de personnel, cela veut dire que, derrière, il y a des gens qui déploient des efforts, il y a des agents qui gagnent en productivité et on continue à faire tourner les services dans les conditions qui sont celles que j'évoque, à la fois les conditions sanitaires mais aussi la pression budgétaire que nous faisons peser sur notre personnel pour tenir les comptes de notre intercommunalité et ne pas aller chercher dans les poches du contribuable ce que nous ne serions pas capables de gérer comme économies nous-mêmes ou comme maîtrise de la croissance de nos dépenses.

Sur ce qui relève de la préparation de l'avenir : chacun est dans son rôle et je comprends le sens des interventions et je ne veux pas le caricaturer, mais on ne peut pas considérer que réhabiliter des conservatoires pour permettre - au prix d'ailleurs d'une dépense très conséquente, d'une dépense nette pour notre établissement - à des habitantes et des habitants, notamment les jeunes de notre territoire, d'accéder à l'enseignement musical, ce n’est pas préparer l’avenir, ou alors je n'ai rien compris à ce qui forge depuis assez longtemps mon engagement et mon attachement à la culture. Le reste à charge pour la collectivité est conséquent quand on le rapporte au nombre d’enfants accueillis dans les conservatoires. On ne peut pas dire que ce n'est pas une dépense qui prépare l'avenir.

Quand on finalise la médiathèque de Quincy-sous-Sénart dans un secteur en Politique de la Ville, qui va compléter notre réseau de médiathèques, je n'ai pas le sentiment, en facilitant l'accès à la lecture publique dans notre territoire, que l'on ne prépare pas l'avenir ou alors je n'ai rien compris à ce que je crois que nous partageons assez largement, d'ambition pour l'éducation notamment des plus jeunes. Cela n'a pas été mentionné mais j'ai compris que la liste était au service d'une démonstration.

Quand nous investissons - modérément cette année mais c'est une opération qui va se dérouler sur plusieurs exercices - sur la réhabilitation de la fosse Montalbot, quand on sait d'où on part et où on veut aller, il y a une vraie ambition de l'Agglomération sur ce sujet. Je crois que nous préparons non seulement l'avenir de Vigneux-sur-Seine mais bien au-delà, l'avenir de notre territoire.

Quand effectivement on dépense une large part de nos crédits de fonctionnement pour la maîtrise du ruissellement des eaux pluviales, on prépare l'avenir de notre territoire, son adaptation au changement climatique et sa capacité de résilience. Accessoirement, nous essayons de protéger celles et ceux de nos concitoyens qui malheureusement - nous sommes dans un épisode de crue - peuvent potentiellement être touchés. Là aussi, on prépare l'avenir. Il y a 25 000 façons de préparer l'avenir. J'aimerais que l'on soit en capacité toutes et tous collectivement de mieux le préparer.

Les commentaires oublient à mon sens une chose, même si encore une fois je les comprends et je peux partager les aspirations profondes, c'est que l'Agglomération voit son fonctionnement régi par des compétences et que celle-ci a vocation à intervenir dans un certain nombre de domaines. Dans les domaines dans lesquels elle est appelée à intervenir, on a défini ce qu'on appelle l'intérêt communautaire. Par essence, tout ce qui n'est pas d'intérêt communautaire relève de la compétence des communes.

Bien des sujets abordés au fil des interventions, notamment de M. SELLAMI et de M. CARRÈRE, relèvent avant tout de la compétence communale. Est-ce que demain on sera en capacité d'enrichir les compétences de notre Agglomération pour mieux mutualiser et précisément mieux préparer l'avenir sur les enjeux qui ont été pointés ? Pourquoi pas, mais on avance pas à pas.

Il y a un propos, et c'est sans doute le seul, sur lequel je m'inscrirai totalement en faux par rapport à ce qui a pu être dit, c'est sur l'esprit qui préside à l'élaboration de ce budget et plus largement à nos décisions.

Nous avons connu différentes époques dans la vie de notre intercommunalité et avant celle-ci, de nos intercommunalités Val d'Yerres et Val de Seine. Nous sommes rentrés depuis un certain nombre d'années maintenant dans un temps nouveau où la logique de l'intérêt de l'Agglomération prime sur ce qui a pu être à l'époque l'addition des intérêts individuels des communes. Nous ne sommes pas des perdreaux de l'année, chaque maire, quand il siège au sein du Bureau communautaire, a un œil sur l'intérêt de la Communauté d'agglomération et un œil sur l'intérêt de sa commune, parce qu'on ne se découpe pas en tranches.

Je peux vous assurer, et on le voit parce qu'on a émargé au CPER pour les études de la requalification, notamment du front de la RN6 et aussi sur le plan de déplacements vélo, que c'est la première fois que notre Communauté d'agglomération, parce qu'elle portait des projets en commun, arrivait à émarger à des financements au titre du contrat de projet Etat-Région. Nous n'avions pas l'habitude de demander des choses ensemble à nos partenaires. C'est donc vraiment ce sur quoi je veux attirer votre attention. Les choses changent et sans doute pas assez vite.

C'est sans doute dans le moment où il y a le plus d'ambition communautaire partagée que l'on est dans la situation financière la plus contrainte mais nous essayons tous ensemble de tenir dans la même cordée sur ce chemin de crête compliqué ; c'est lié à l'histoire de notre Agglomération, c'est lié à sa structure.

Dernier élément : le budget, on peut le regarder ligne à ligne et on peut regarder ce qui est la réalité aussi du fonctionnement de notre Agglomération et de l'engagement de ses agents. Vous ne voyez pas apparaître précisément dans les lignes budgétaires la masse des crédits qui sont concernés en rémunération d'agents, parce que cela n'est pas le rôle de la nomenclature comptable. Vous n'aurez pas non plus en face de ces rémunérations, le temps passé par exemple par des agents de l'Agglomération pour porter les projets de rénovation urbaine. Si ça ce n'est pas préparer l'avenir notamment des plus fragiles de nos concitoyens que de faire aboutir des projets importants dans des territoires extrêmement fragiles de notre intercommunalité, là aussi je n'ai rien compris.

On ne peut pas trouver dans le budget la ligne de crédit pour chacun des agents, parce que ce sont des masses budgétaires globalisées mais je remercie chacun des agents qui a œuvré au fil des dernières semaines et des derniers mois pour que l'on arrive à une validation par l'ANRU du projet de rénovation urbaine d'Epinay-sous-Sénart. Il a d'ailleurs fallu mettre un coup de collier ces dernières semaines. Je veux remercier les agents de l'Agglomération qui ont préparé l'avenir d'Epinay-sous-Sénart comme ils préparent l'avenir de Vigneux-sur-Seine, de Brunoy ou de Montgeron au travers des programmes qu'ils élaborent avec les élus et avec les services des communes.

Désolé de ne pas être rentré dans le détail, mais il y aura des réponses précises, ce qui était ma vision du verre à moitié plein.

M. le PRÉSIDENT.- Merci de ces réponses, de cet échange. Avant de conclure les débats sur le budget, y a-t-il une dernière prise de parole ?

M. ALLOUCH.- Je ne sais plus qui a posé la question, Christophe ou Karim, sur l'Association Territoires zéro chômeur de longue durée mais je voudrais dire que ce n'est pas abandonné. Nous sommes dans une année de préparation et de préfiguration pour aller chercher, avec notamment Faten BENAHMED, les territoires zéro chômeur longue durée. C'est cette année que nous aurons un travail politique et technique qui nous permettra d'élaborer les comités locaux de l'emploi.

M. SELLAMI.- Je voulais remercier Romain COLAS d'avoir répondu au fond de l'interpellation. C'est tout à fait le type de réponses que nous attendions. Le vrai sujet, et cela a été dit par Romain, il y a 25 000 façons de voir l'avenir. Nous, nous avons une manière de voir l'avenir qui pourrait être une manière partisane ou une manière disons philosophique. La nôtre est appuyée

sur des rapports de scientifiques, des rapports de tous les organismes publics qui, en prolongeant les courbes et en mesurant les phénomènes d'aujourd'hui, détaillent ce que sera l'avenir de nos territoires dans dix ans. Je ne parle pas de philosophie ni de politique, mais de sciences. Vous le savez bien et vous connaissez ces rapports aussi bien que nous, l'Etat lui-même, dans le plan de relance, flèche une part énorme de ces budgets sur ces thématiques.

Dans nos budgets tels qu'ils sont construits aujourd'hui et parce qu'il y a un poids du passé, comment va-t-on déformer progressivement en changeant et en transformant des choses, en transformant y compris des services que l'on rend aujourd'hui à nos concitoyens et que peut-être demain nous n'aurons plus les moyens de rendre, parce qu'il faudra flécher les budgets ailleurs ?

Quand commence-t-on ? Pas en 2021, en tout cas. Il y a de bonnes choses qui ont été dites et qui ont été faites et je vous rejoins complètement : investir dans les conservatoires et dans les piscines c'est investir dans l'avenir mais si l'on veut continuer à exercer demain les compétences au cœur de l'Agglomération, il va bien falloir modifier nos types d'investissement. Quand on investit aujourd'hui zéro euro en action économique, on ne peut pas se plaindre pendant dix ans que les recettes économiques soient trop faibles au titre du territoire.

Merci de la qualité des réponses.

M. DUPONT-AIGNAN.- Je reprends la parole, parce que j'ai une réflexion en vous écoutant : le temps passe mais les débats restent toujours les mêmes. Je sais gré à Romain d'expliquer avec talent que tout a changé mais, en fait, je retrouve exactement les mêmes contraintes avec pire, c'est que l'Etat nous asphyxie complètement. La réalité est que nous n'avons plus aucune marge et l'Etat est en train de nous mettre dans un étau qui rend l'exercice encore plus difficile, notamment compte tenu de l'intervention précédente. Vous dites que l'Etat veut que l'on fasse ceci ou cela, vous avez raison mais en même temps il ne nous donne aucun moyen pour le faire.

Compte tenu de la structure de l'Agglomération avec sa faiblesse économique, honnêtement - et ce n'est pas pour défendre l'exécutif - je ne vois pas ce que vous pouvez faire d'autre. En revanche, je vois que toutes les critiques qui m'étaient adressées à une époque sont assez vaines, puisque vous faites exactement les mêmes choses, c'est-à-dire que vous êtes sur la ligne de crête pour ne pas trop endetter et vous finissez les investissements qui avaient été promis aux habitants et qu'on est obligé de faire.

Après, vous avez totalement raison puisqu'on en parle à chaque fois et cela fait dix ans qu'on dit la même chose, il faudrait infléchir, il faudrait passer un vrai investissement économique, il faudrait prendre en compte les mutations climatiques, etc., mais pour autant, aujourd'hui, nous n'avons aucune marge de manœuvre. On le voit, il faut d'abord finir les équipements avancés, annoncés, promis, avant d'essayer de changer d'investissement, sauf à vouloir faire exploser l'endettement, ce qui est complètement impossible. Je crois que nous devrions unir nos forces pour essayer de changer les contraintes parce que sinon nous n'y arriverons jamais davantage.

Dernier point, je pense que l'on peut faire quelque chose mais c'est mal parti quand on voit l'addition du SIREDOM, c'est quand même - et vous avez tout à fait raison - les 25 % réservés aux déchets et la gestion de ces organismes mais là on y siège, chacun y siège à sa façon. C'est

une des vraies questions et une des vraies marges de manœuvre, mais cela va plutôt dans le mauvais sens.

M. le PRÉSIDENT.- Avant de conclure le débat et de passer au vote, je voudrais préciser à Klerwi LANDRAU qu'il n'y a qu'un seul vote global dans cette assemblée et pas de vote par chapitre, et donc par section. C'est le règlement. Au compte rendu, il pourra être noté l'appréciation sur la section de fonctionnement et d'investissement, mais je préférais le dire pour que vous puissiez vous déterminer sur les modalités de vote.

Pour conclure, je voudrais remercier chacun des intervenants et indiquer, parce que vous avez tous eu raison dans vos expressions, que nous sommes à un moment de bascule pour la Communauté d'agglomération avec la fin d'un cycle qui était celui des fusions des Agglomérations. C'étaient des Agglomérations de gestion qui ont entrepris des travaux d'investissement pour rénover des équipements qui sont des supports de service public, culturels, sportifs, pour l'essentiel, et qui ont été validés dans le cadre d'un protocole adopté en 2016 et qui s'achève en 2021 avec un peu de retard par rapport à ce qui était prévu initialement.

On aura sans doute les mêmes débats l'an prochain, en 2022, avec encore des montants d'investissement importants pour terminer ces équipements qui améliorent à la fois la qualité du service public et qui permettent aussi, au travers de la rénovation des bâtiments, de réduire notre empreinte carbone, puisqu'on en profite évidemment pour améliorer notre patrimoine bâti.

Nous préparons, et c'était l'objet notamment de l'intervention que j'avais faite lors du vote pour ce nouveau mandat qui s'est ouvert en juillet dernier, les chantiers que vous avez tous évoqués dans vos interventions, qui concernent à la fois la cohésion sociale avec les sujets de rénovation des quatre quartiers que nous connaissons tous et des sujets de transition énergétiques, avec les questions du lac Montalbot qui ont été évoquées aujourd'hui, la RN6 évoquée dans les informations du Président, la question des mobilités douces que j'ai évoquées dans les informations du Président, la question de la géothermie qui donne lieu à des débats mais qui ne nécessite pas et qui ne mobilise pas de crédits pour l'instant comme sur les déchets ou sur le développement économique. Concrètement, nous sommes en étude pour avoir une convention avec l'EPFIF qui ne mobiliserait pas de crédit sur le budget de l'Agglomération, mais qui permettrait à l'Agglomération de bénéficier d'un portage par cet organisme que beaucoup d'entre vous connaissent.

Je pense que Bruno GALLIER sera en capacité, si ce n'est au prochain Conseil Communautaire sans doute au suivant, de vous proposer une convention permettant d'aborder ces sujets de Développement économique.

Au-delà des apparences d'un débat qui pourrait laisser penser qu'il y a des points de vue différents, au contraire, il y a une très grande convergence de points de vue sur là où nous en sommes et là où nous devons aller. Simplement, et c'est le charme de la minorité, c'est sans doute plus facile de le faire au travers de vos propos qui sont tout à fait justes qu'au travers des actions que nous conduisons, qui s'inscrivent dans un temps long, parfois trop long. Nous sommes aussi impatients que vous, mais c'est le charme de la vie d'élu et d'élu local avec les contraintes financières que nous connaissons aujourd'hui, qui sont liées à la structure même de notre Agglomération et qui s'aggravent au fil du contexte national.

Je pense d'ailleurs qu'il faut que nous menions un combat commun qui est porté ici, mais peut-être au-delà de notre Agglomération, pour un rééquilibrage des financements. Nous ne souhaitons pas agir sur la fiscalité locale, puisqu'elle est déjà élevée sur notre territoire ; elle est élevée non pas parce que nous dépensons beaucoup mais parce que nos recettes sont faibles. Je pense que le vrai chantier que nous devons ouvrir avec d'autres territoires qui se trouvent dans la même situation, c'est celui d'une péréquation et c'est à l'Etat de l'assurer. C'est un chantier de longue haleine.

Nous avons mené des combats victorieux par le passé au plus haut niveau, puisque l'Etat a, par deux reprises, modifié ses critères pour sauvegarder les capacités financières de notre Agglomération. Il faudra que l'on engage ce combat qui n'est pas gagné d'avance, mais qui est indispensable pour permettre à notre territoire de porter la double ambition de gestion et de projets sur lesquels nous sommes actuellement contraints pour les raisons que j'évoquais en introduction.

Merci de vos interventions aux uns et aux autres. M. CARRÈRE a d'abord une explication de vote ?

M. CARRÈRE.- Un élément par rapport à ce que vous venez de dire : nous sommes très contents d'être là et d'essayer de faire le travail que nous avons, mais nous nous étions rencontrés le 25 novembre et vous nous aviez assuré que notre groupe, entre autres, disposerait d'un certain nombre de moyens. En l'occurrence, il n'y en a plus au budget. Je pense qu'il s'agit d'un oubli de votre part de nous y répondre.

M. le PRÉSIDENT.- Ce n'est pas un oubli mais on aurait pu le faire, effectivement, comme sur d'autres questions qui ont été abordées. Nous sommes responsables, puisque le budget passe entre nos mains mais cela n'a pas été vu et, évidemment, les membres de la minorité ont des droits à formation, des droits définis par la loi et par notre Règlement intérieur et il faudra que lors d'une prochaine décision budgétaire nous puissions rajouter les crédits permettant de répondre aux besoins que vous exprimés et qui sont parfaitement légitimes.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur les deux délibérations qui sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés avec 4 voix contre : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

M. le PRÉSIDENT.- Je voudrais remercier Romain COLAS et les services qui ont élaboré ce budget dans des conditions encore plus difficiles que d'habitude, sous la houlette de Laurent BACQUART et saluer, parce que je ne crois pas l'avoir fait, Stéphane SOL qui a assumé cette mission avant de rejoindre la commune d'Epinay-sous-Sénart, commune au sein de laquelle nous lui souhaitons évidemment toute la réussite qu'il mérite. Il y a eu un bon passage de témoin et c'est une bonne chose pour notre Agglomération.

Je propose que les prochaines délibérations soient présentées succinctement, puisqu'elles sont la conséquence du vote auquel nous venons de procéder.

V. AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT – CREATION ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

M. COLAS.- Les AP-CP sont le corollaire de ce que nous venons de décider au travers du vote du budget. Nous avons un certain nombre d'opérations inscrites à notre PPI qui nécessitent la mobilisation de crédits sur plusieurs exercices. Il s'agit d'ajuster les AP-CP au regard des crédits que nous avons votés, crédits qui correspondent à ce que nous allons décaisser sur cet exercice budgétaire en fonction de l'idée que nous nous faisons à date de l'avancée des différents chantiers.

Il s'agit d'ajuster ces AP-CP à hauteur de 29 561 558 € et les crédits de paiement pour l'exercice 2021 à hauteur de 12 519 885 €.

Mme CIEPLINSKI.- Il est proposé dans cette délibération de créer l'Autorisation de Programme n° 2021 à hauteur de 4,1 M€ sur l'aménagement du Siège de l'Agglomération.

Quand pourrons-nous voir ce projet ? Sera-t-il en cohérence en termes d'ambition avec l'ambition du projet de territoire sur l'excellence environnementale ? Par exemple, vous avez cité en préambule, Monsieur le Président, qu'une demande serait faite dans le cadre du plan de relance sur la question énergétique. Nous aimerions savoir si les aménagements du nouveau Siège de l'Agglomération permettront d'avoir un bâtiment à énergie positive ?

Quel est le coût global projeté de l'ensemble de l'opération ?

Comment s'assurera-t-on que les coûts et les délais ne vont pas exploser comme cela est le cas, apparemment, sur tous les travaux pilotés par l'Agglomération depuis des années avec un nombre d'avenants incroyable ?

Notre position de vote sur cette délibération dépendra de vos éclairages. Merci.

M. SELLAMI.- Un point rapide qui porte non pas sur la nouvelle autorisation de programme mais sur une précédente sur la piscine de Brunoy. J'ai participé à une commission Appel d'offres lors de laquelle on avait abordé la dérive des coûts sur un des postes du chantier de la piscine qui était uniquement sur le poste « Terrassement » pour un montant de 350 000 €. D'après ce qui nous a été dit en commission Appel d'offres, les autres fournisseurs prestataires de ce chantier risquaient de nous proposer des avenants également.

Le budget initial projeté était de 10 978 000 €, à combien en est-on de dérives déjà constatées ou projetées ?

M. CLODONG.- Sur la première question concernant le Siège, nous serons en mesure dans une prochaine commission, et peut-être même avant le prochain Conseil, de vous montrer les plans et les travaux prévus pour la rénovation du Siège. Evidemment, nous faisons tout pour intégrer les dimensions écologiques, environnementales à ce futur bâtiment, mais il ne s'agit pas d'une construction mais d'une rénovation/réhabilitation. Nous avons un certain nombre de contraintes

liées au bâtiment actuel. Néanmoins, l'ensemble de tout ce que l'on peut faire au niveau des économies d'énergie, au niveau de l'isolation du bâtiment sont des mesures prises en compte dans la définition des travaux actuels.

Il reste aujourd'hui à travailler et à finaliser l'intérieur du bâtiment et notamment la répartition des bureaux, des open-space, la répartition des différents sites de travail pour les agents. On rentre dans la dernière phase de la préparation et je pense donc pouvoir être en mesure, lors d'une commission de mars ou avril, de vous donner les éléments avec précision et l'ensemble des éléments liés à la partie énergétique.

S'agissant de la piscine de Brunoy, il y a eu effectivement un certain nombre d'avenants. Il y a des avenants techniques qui ne sont pas de notre fait pour certains. J'en prends deux pour exemple. Nous avons l'avenant consistant à rajouter des espaces pour les bases de vie des ouvriers. C'est une réglementation nationale et on ne fait qu'appliquer la réglementation voulue par l'Etat. Ce sont des mesures sanitaires liées au Covid-19 : le nombre de mètres carrés prévu par ouvrier ayant augmenté, il faut donc rajouter des éléments de base de vie.

Ensuite, il y a des éléments liés à une défaillance d'un des bureaux d'études qui a sous-estimé la présence de plomb dans la partie métallique du bâtiment. Evidemment, cela entraîne un surcoût mais le service juridique de l'Agglomération est au travail pour obtenir les dédommagements nécessaires et les compensations de la part du cabinet d'études.

Il y a un certain nombre de surcoûts ou d'aménagements mais qui sont parfois liés à la réglementation nationale, parfois liés à des problématiques de fournisseurs ou de personnes qui travaillent pour l'Agglomération mais, dans tous les cas, c'est géré au cordeau. Après, sur le temps, tous les travaux prennent du retard et je pense que c'est pareil sur l'ensemble des communes. Lorsque vous avez une équipe sur un chantier, puis deux qui sont atteintes par la Covid-19, tout le monde doit être mis en quarantaine. C'est autant de retard pris par un chantier ; cela peut être quinze jours, un mois, un mois et demi. Les entreprises ont aussi des difficultés à trouver certains personnels. Nous veillons au grain avec les services de l'Agglomération.

Là où il y a eu erreur, en tout cas il y a demande de remboursement et demande de réparation auprès des cabinets qui ont commis ces erreurs.

M. SELLAMI.- Je n'ai pas compris quel est le montant de la dérive déjà constatée.

M. COLAS.- Je ne l'ai plus en tête et je vous prie de m'en excuser, mais je pourrai vous donner les coûts projetés et initiaux sur la piscine de Brunoy au fur et à mesure des débats.

Le coût connu à date, qui intègre les avenants qui ont été évoqués, est de 10 978 000 €. L'intérêt de réviser les AP-CP dans un souci de transparence financière permet de réajuster le coût des opérations en fonction de l'état de leur réalisation et de l'état de connaissance de ce qu'il reste à décaisser sur ces opérations. Sur chacune des opérations des PPI, les coûts des AP-CP sont réactualisés. Vous avez en crédit de paiement ce qui est à décaisser sur l'exercice 2021. La différence entre ce qui a déjà été payé et les crédits 2021 et le coût global de l'opération, c'est ce qu'il nous restera à décaisser dans les exercices budgétaires ultérieurs.

Je vais quand même rentrer dans le détail sur la piscine de Brunoy. Le poste de dépenses supplémentaires constatées qui nous a contraints à faire un avenant, sinon on arrêtait purement et simplement le chantier, c'est la présence de plomb à des endroits où il n'avait pas été détecté alors même que l'Agglomération, conformément à ses obligations, avait fait faire un diagnostic mais qui n'avait pas identifié la présence de plomb. Comme vient de le dire Olivier CLODONG, l'Agglomération se retournera en responsabilité vers le cabinet qui a été défaillant. Il n'y a pas d'autres choix. A mon sens, il ne s'agit pas d'un dérapage de coûts au sens où on peut l'entendre. Nous respectons la réglementation et là où il y a du plomb, il faut le traiter, ce qui coûte beaucoup d'argent.

Bruno GALLIER me donne le chiffre que vous avez demandé : les coûts supplémentaires travaux s'élèvent à 334 000 € sur un budget d'environ 11 M€. Je ne crois pas que nous soyons dans ce que l'on peut qualifier de total dérapage.

M. le PRÉSIDENT.- Les sommes restent évidemment importantes, mais c'est inhérent à ce type d'équipement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

VI. VOTE DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

M. COLAS.- Les taux de taxe d'habitation qui n'existent plus que sur les résidences secondaires sont gelés jusqu'en 2023. Nous ne délibérons pas dessus et ils restent fixés à 8,85 % comme l'an dernier. En revanche, nous avons à délibérer sur les taux des taxes sur le foncier bâti et je vous propose de délibérer pour que ceux-ci restent stables à hauteur de 1,34 %. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est à hauteur de 4,52 % et le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) à hauteur de 24,49 %, étant entendu qu'il s'agit là d'un taux moyen vers lequel, année après année, nos deux intercommunalités convergent.

Mme CIEPLINSKI.- Une explication de vote. Il y a maintien, stabilité, donc nous nous abstiendrons.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

VII. VOTE TEOM 2021

M. COLAS.- Ces taux figurent dans les notes qui vous ont été adressées. Ils sont en légère baisse sur les communes de l'ex-Val d'Yerres du fait de la fin du financement de la moitié du coût du balayage au travers de la TEOM. En revanche, les hausses sont liées au plan d'apurement engagé notamment par le SIREDOM, tout ceci étant complété par les propos tenus par Klerwi LANDRAU sur la collecte qui expliquent les augmentations de taux sur les communes de l'ex-Val de Seine.

Mme CIEPLINSKI.- Au risque de se répéter au sein de cette assemblée, la fiscalité sur la collecte et l'enlèvement des ordures ménagères est, à plusieurs titres, un sujet majeur. Côté Val de Seine, il y a le scandale de la mauvaise gestion du SIREDOM pointée par le rapport de la Chambre régionale des comptes. Pourquoi nos représentants n'ont-ils pas tiré la sonnette l'alarme plus tôt ? Pourquoi, alors que nous avions posé la question de l'état d'avancement, n'avons-nous pas eu de point d'information sur les résultats de ce rapport ?

Ensuite, la fiscalité pèse sur nos concitoyens et nous l'avons noté lors des délibérations sur le budget, nous n'observons pas de véritable plan volontariste pour ralentir sa progression.

La fiscalité reflète les coûts de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères qui, je le rappelle - mon collègue Karim SELLAMI l'a pointé - représentent 25 % des dépenses de fonctionnement de l'Agglomération.

Qu'est-ce qui est fait pour réduire le volume des déchets pour faire en sorte que - les meilleurs déchets sont ceux qui ne sont pas produits, comme le disait M. DAMIATI - l'on réduise enfin ce volume qui ne fait que grimper et la fiscalité qui va avec également ?

Pour changer les habitudes, nos habitudes à tous, il serait nécessaire d'avoir un budget conséquent dédié à la formation et à la sensibilisation. Nous devrions avoir un plan d'actions précis, suivi quasiment à chaque réunion de séance communautaire.

Ce sont des points majeurs que nous répéterons autant de fois qu'il le faudra, parce que ce sont vraiment nos dépenses, c'est notre avenir, c'est notre fiscalité ; c'est un sujet majeur à de multiples titres.

Par ailleurs, je souhaitais pointer que, malgré la fusion des Agglomérations, il semble qu'aucune action de convergence n'ait été engagée et quand je parle d'action de convergence, je parle d'action au service des habitants. Par exemple, il n'y a même pas de convention permettant aux habitants de l'Agglomération d'utiliser les déchetteries les plus proches de chez eux, tout cela pour des questions administratives. D'un côté il y a SIVOM et de l'autre côté il y a SIREDOM. Nous l'avions déjà pointé lors de la première séance à laquelle j'ai assisté, qui n'était pas la première du mandat mais la dernière de celle d'avant, avec cette bizarrerie de nos confinements respectifs. Nous pointons ce besoin au service des habitants de ne pas leur faire faire des kilomètres de voiture, alors qu'il y a un Eco-centre juste à côté de chez eux. Il doit bien y avoir moyen de négocier une convention entre ces deux syndicats auxquels nous souscrivons.

M. CARRÈRE.- J'avais évoqué en commission, on m'avait dit que c'était éventuellement possible, que l'on puisse avoir de la part des élus qui siègent au SIREDOM et les vice-Présidents

du SIVOM un point sur l'état d'avancement, les problématiques spécifiques et les points majeurs à retenir dans le cadre de leur représentation.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, c'est un point qui a été posé par question orale et donc une réponse est prévue à la fin de la séance.

Klerwi LANDRAU se proposait de la faire mais on peut la faire maintenant si elle en est d'accord. Je conclurai, le cas échéant, les débats.

Mme LANDRAU.- Comme je l'avais proposé en commission, j'ai refait un point complet que j'ai transmis au Président ce week-end pour pouvoir vous apporter l'ensemble des réponses.

Je ne sais pas si Mme CIEPLINSKI a lu l'intégralité du rapport, mais le rapport de la CRC est passé en conseil syndical mardi dernier. Il n'a été rendu public qu'à ce moment-là, c'est pour cette raison qu'il n'a pas pu vous être transmis en amont.

Le contrôle de la Chambre régionale des comptes a été demandé en 2017 par l'ancien président, Xavier Dugoin. Il avait pour objectif d'obtenir des conseils et des recommandations sur l'optimisation de la gestion du syndicat, syndicat qui faisait l'objet d'un déficit structurel, à savoir que les collectivités ne payaient pas la réalité des coûts des services. C'est un fait qui dure depuis un certain nombre d'années et qui a conduit à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Le rapport a mis en exergue un certain nombre d'éléments, à savoir qu'en octobre 2020 le sous-financement du SIREDOM, identifié et chiffré, portait sur près de 55 M€, dont 43 M€ de dettes certaines et 11 M€ de risques contentieux.

Les seules dettes en fonctionnement du SIREDOM à l'égard de son principal financeur, la SEMARDEL, s'établissaient à 29,7 M€. C'est ce stock de dettes qui fait l'objet d'un réajustement des charges fixes à 22 € par habitant. Pour ceux qui ne maîtrisent pas le sujet, il y a un système de facturation à la fois avec une part fixe qui est en tri par habitant et une part variable qui a un coût à la tonne, en fonction du type de déchets traités.

Ce rapport de la CRC comporte neuf rappels au droit et six recommandations. La CRC peut éventuellement transmettre des éléments au parquet financier en cas de malversation, ce qui n'est pas le cas ici. C'est suite à ce rapport que le SIREDOM a dû prendre des décisions difficiles, à savoir l'augmentation de la part fixe qui passe de 17,90 € à 22 € par habitant en 2021. Cela doit permettre un retour à l'équilibre d'ici trois ans, l'objectif étant ensuite de revenir à une part fixe de l'ordre de 14 à 15 € par habitant, une fois que les dettes auront été remboursées.

Un certain nombre de chantiers ont été entrepris, notamment une DSP qui a permis de sécuriser le tarif des ordures ménagères, le plus bas d'Ile-de-France. Nous sommes à 63 € par tonne pour 18 ans, jusqu'en 2038.

Nous avons également un parc d'apports volontaires qui est le plus grand d'Ile-de-France, 24 déchetteries dont 9 ont été entièrement remises à neuf. 2 000 bornes d'apports volontaires qui collectent 160 000 tonnes de déchets par an ; un réseau de chaleur qui fournit en énergie

renouvelable 25 000 logements d' Evry-Courcouronnes grâce à l'usine de cogénération de Vert-le-Grand et un actif d'une valeur de 250 M€, propriété du syndicat. C'est un outil qui fonctionne.

Je laisserai Sylvie parler de la synergie que l'on essaie de trouver avec le SIVOM.

En l'occurrence, le SIREDOM a mis en place une comptabilité analytique qui nous a permis de remettre tous les coûts à plat pour chacune des collectivités, afin que chacun paie le juste prix. Cela nous a permis de travailler au plus juste pour définir les taux de TEOM.

J'ai refait un point sur les recettes supplémentaires. Il y a eu des ajustements en notre faveur par rapport aux baisses de tonnage de 2020. 269 000 € vont nous être reversés, puisqu'il y a des factures mensuelles qui sont un système de forfait et, ensuite, il y a deux ajustements semestriels par an.

La TVA a augmenté et la TGAP est un sujet mais, sur notre Communauté, pour les trois communes du Val de Seine, elle reste quand même relativement limitée, parce qu'on avait anticipé depuis un certain nombre d'années la suppression de tout un tas de collectes systématiques d'encombrants et le recours aussi à la ressourcerie. On continue à avancer dans ce sens pour limiter des déchets, trier davantage, réduire à la source, etc. Cela fait partie des enjeux des prochaines années.

Mme CARILLON.- Peut-être n'en avez-vous pas conscience mais notre territoire a déjà beaucoup avancé sur plusieurs des sujets que vous mettez en avant. Vous parliez, Madame CIEPLINSKI, de la déchetterie qui est très récente sur Montgeron, elle a deux ou trois ans.

La synergie avec le SIVOM et le SIREDOM s’exprime beaucoup plus en termes d’échange de déchets qui d'un côté peuvent être traités en incinération sur Vert-le-Grand et de l'autre côté traités par le SIVOM, notamment sur les bio-déchets. L'idée serait d'arriver à trouver une synergie où l'un incinère des déchets et l'autre prend le biodéchet. La synergie est là puisque les habitants ont de chaque côté de quoi apporter en proximité leurs déchets.

Il faut bien comprendre que chaque fois que l'on enlève un syndicat de la ressource, puisque c'est de la ressource de matières premières, les déchets, cela a forcément derrière des conséquences pour eux. L'équilibre n'est pas si facile que cela à trouver. On est très encadré par la loi par rapport à cela, on ne fait pas ce que l'on veut sur les syndicats de traitement des ordures ménagères.

En termes de prévention, c’est-à-dire éviter de produire des déchets, il y a quelque chose qui fonctionne bien, c'est le recyclage. Vous avez vu que la Communauté d'agglomération est très engagée dans la ressourcerie qu’elle soutient de façon très volontaire sur Montgeron et qui ne travaille pas que sur Montgeron mais sur l'ensemble du territoire. Le travail est plutôt satisfaisant et je pense donc que c'est quelque chose qu'il va falloir multiplier maintenant que l'on a le retour sur cette ressourcerie qui, là aussi, est assez récente.

Sur le compostage, je vous ai dit tout à l'heure que l'on irait encore plus loin sur le bio-compostage. On fait une expérimentation sur les automates de tri que l'on met en place sur la forêt et là aussi, cela a vocation à être diffusé plus tard sur toute l'Agglomération. On se rend

compte que sur les zones de grands appartements, on a plus de difficulté de tri qu'ailleurs et donc pour sensibiliser au tri, l'idée était d'avoir une récompense sur le tri avec un retour. On vous en parlera. C'est bien au point mais le mois prochain, cela devrait rentrer en expérimentation sur la forêt, avec à chaque fois que l'on met une bouteille ou une cannette, on a un retour sur investissement avec des bons d'achat pour les habitants qui trient. Si cela marche bien, là encore on pourra le décliner sur toute l'Agglomération.

Quant aux bornes d'apports volontaires, elles n'existaient pas mais elles sont mises en place aujourd'hui. Il y a toute une sensibilisation qui est en berne à cause du Covid-19, mais qui a été faite sur la Maison de l'Agglomération avec des ateliers pour les habitants, des sensibilisations dans les écoles aussi, etc. Il y a énormément de choses qui bougent et, pour le coup, je vous trouve sévère, parce que je considère que les habitants sont bien en train de changer de mentalité et on sent réellement une vraie volonté d'aller dans ce sens. Je pense que cela a plutôt bien répondu à toute cette pédagogie que l'on a faite depuis des années. Il n'y a pas que notre pédagogie, il y a aussi un grand mouvement de prise de conscience. Je veux croire que toute la pédagogie que l'on a faite n'y est pas non plus pour rien.

Nous lançons une étude, comme on vous l'a déjà dit, il faut juste être patient et laisser les gens travailler sur l'optimisation du tri, sur la façon dont on pourrait faire mieux avec le bio. Une étude est lancée sur les déchets à l'Agglomération et je pense qu'elle nous permettra de faire encore mieux.

M. DUPONT-AIGNAN.- Quand je vois les chiffres - nous avions déjà eu le débat il y a 4-5 ans - 12,8 M€ pour la provision SIREDOM, pour le budget prévisionnel, 11,4 millions, rapportés par habitant, la différence devient quand même considérable entre les trois communes du Val de Seine et les communes de l'ancien Val d'Yerres.

Il serait bon d'avoir une fiche sur les différences de coûts par habitant.

On voit les chiffres globaux mais rapportés par habitant, cela me paraît considérable. Je ne dis pas que c'est la conséquence de l'affaire SIREDOM, mais ce coût par habitant devient ahurissant. Il y a des différences de service, peut-être faut-il aussi ajuster. Il serait intéressant d'avoir une vision afin de voir les coûts que cela entraînerait si on avait le même service côté SIVOM. Bref, je pense que tout cela serait utile. J'ai oublié les chiffres mais vous devez les avoir.

M. CLODONG.- Pour répondre brièvement à la question de Christophe CARRÈRE, mais peut-être que mes collègues maires de l'ex-Val d'Yerres pourront compléter s'ils le souhaitent, au niveau du SIVOM, les problématiques sont un peu différentes. Il y a moins le sujet financier, puisqu'il y a une maîtrise budgétaire, notamment une maîtrise des coûts de collecte qui est engagée depuis plusieurs années et qui fonctionne plutôt bien de notre point de vue. Il y a une bonne maîtrise de l'outil, vous savez que le SIVOM fonctionne par méthanisation ce qui permet d'importantes valorisations, notamment la revente du biogaz. La qualité de l'outil et de la technique a fait ses preuves et n'est plus à démontrer.

En revanche, avec mes collègues, nous demandons des améliorations et il y a plusieurs sujets sur lesquels nous sommes très vigilants et sur lesquels nous ne sommes pas aujourd'hui satisfaits. Pour être clair, le principal est la qualité globale des collectes, c'est-à-dire que l'on doit progresser

et le SIVOM doit très clairement progresser vis-à-vis de la population sur la régularité des collectes. Il y a parfois des collectes qui sautent et peu importe la couleur du bac. Il y a une problématique aussi de fidélisation des agents qui n'est pas propre au SIVOM mais propre à beaucoup de syndicats de ce type.

Nous avions des collecteurs, des agents très investis notamment dans la propreté des villes, des agents qui travaillaient depuis 10 ans, 15 ans, 20 ans dans ce domaine, qui n'auraient pas supporté par exigence professionnelle de laisser une poubelle non vidée ou simplement même de laisser une poubelle par terre après l'avoir reposée avec le bras du camion. C'est plus difficile aujourd'hui. Beaucoup de ces agents sont partis à la retraite depuis quelques années et qui partent encore aujourd'hui. Les remplacements sont difficiles car c'est un métier difficile. Il y a beaucoup de recours à l'intérim en ce moment au niveau du SIVOM, mais nous avons constaté une baisse de la qualité des collectes depuis ce recours.

Nous avons un travail à mener, nous le savons, et nous nous efforçons avec Christine GARNIER, qui est en charge des collectes, de travailler sur ces points. Il y a des bonnes choses et il y a encore beaucoup à faire mais nous sommes très vigilants sur la qualité des collectes et du service rendu à nos habitants.

M. SELLAMI.- Je voudrais commencer par remercier Klerwi LANDRAU et Sylvie CARILLON pour leurs interventions intéressantes, très chiffrées en ce qui concerne la gestion et les rapports du SIREDOM et toujours avec les indicateurs de gestion qui sont ceux d'aujourd'hui du SIREDOM, c'est-à-dire les tonnages, les prix et les taxes, qui étaient beaucoup moins chiffrés en ce qui concerne les actions mises en œuvre.

Nous souhaiterions que les points de ce type sur cette thématique soient réguliers et chiffrés et notre objectif n'est pas d'être particulièrement sévère, notre objectif est que l'on travaille réellement le sujet, qu'on l'objective et qu'il y ait des indicateurs mais pas uniquement des indicateurs de tonnage comme on mesurait l'enlèvement des ordures il y a 30 ans déjà, mais des indicateurs d'évitement, de recyclage, de réemploi, etc., que l'on en fasse un vrai plan d'actions, une vraie politique publique.

C'est d'ailleurs le sens d'une motion que nous discuterons tout à l'heure, qui est l'adhésion à l'association AMORCE qui réunit des collectivités qui travaillent sur ces thématiques depuis des années. Il est beaucoup plus efficace et rapide de réemployer des choses qui ont été faites dans d'autres territoires.

L'étude citée par Mme CARILLON, de quoi s'agit-il ? Nous avons posé une question par écrit à l'avance sur le budget, sur la progression du budget études. Nous avions eu des réponses sur ce point, notamment qu'il y avait une étude à hauteur de 120 000 € sur la tarification incitative et la redevance spéciale sur les communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine. S'agit-il de tarifications incitatives concernant les ordures ménagères ?

(Acquiescement de Mme Carillon.)

Dans ce cas, c'est une très bonne chose. Est-ce l'étude que vous citiez ?

(Acquiescement de Mme Carillon.)

D’accord. Pourquoi ne pas étudier la tarification incitative sur l'ensemble de l'Agglomération dans ce cas ?

Mme CARILLON.- Nous ferons cette étude sur l'ensemble de l'Agglomération, il n'y a pas de problème.

M. SELLAMI.- On nous avait communiqué que c'était uniquement sur le périmètre de l'ex-Val de Seine.

Mme CARILLON.- Non, non.

M. SELLAMI.- Le fait que cette étude soit lancée est un bon signe, cela veut dire que l'on va travailler réellement le sujet et on s'en félicite. De la même manière, et c'est un peu notre rôle, peut-on avoir une visibilité sur le cahier des charges de cette étude ? Peut-il être présenté en commission ?

Sur les biodéchets, on avait dit tout à l'heure qu'on en reparlerait lors du prochain conseil ou de la prochaine commission.

M. le PRÉSIDENT.- Tout à fait.

Concrètement, pour clore le débat et passer au vote, puisque nous étions sur la fiscalité, nous avions annoncé en transparence, lors d'un Conseil communautaire qui s'était tenu à Montgeron en juin dernier, que nous étions au début d'une situation compliquée s'agissant du SIREDOM et dont nous avons pris aujourd'hui acte au travers de la connaissance du rapport de la Chambre régionale des comptes. Nous ne pouvions pas vous le communiquer tant qu’il n'était pas public.

J’ai découvert cette situation non pas en tant que Président de l'Agglomération ou élu du territoire, mais en tant que Président du département, lorsque j’avais connaissance des difficultés du SIREDOM à payer la SEMARDEL. C’est ainsi que j’ai engagé des discussions entre les différents présidents d’intercommunalité et le SIREDOM pour voir de quelle manière la situation évoluait. A cette occasion, nous avons découvert un certain nombre de choses qui nous ont amenés à prendre des dispositions, sachant que notre territoire n'est représenté que par 3 délégués sur 150, ce qui fait que notre place dans la gouvernance est extrêmement complexe. La gouvernance, au-delà de la politique des déchets, est un vrai sujet s'agissant du SIREDOM comme l'est la convergence entre le SIREDOM et le SIVOM, etc.

Je ne reviens pas sur tous les sujets que vous avez abordés mais dès le mois de juin dernier, nous avions indiqué que la question des déchets allait sans doute être un des fils rouges de ce mandat. C'est complexe et long. Malheureusement, nos institutions vont parfois plus lentement que la volonté de nos concitoyens, parce qu'on sent que cela pousse et c'est très bien mais nous avons la capacité d'étudier ensemble ces sujets. Nous avions indiqué qu'une étude était lancée.

Je crois avoir dit lors d'un précédent Conseil communautaire que nous avions eu un prestataire défaillant, ce qui nous a obligés à relancer l'étude et à avoir perdu quatre ou cinq mois, mais la

volonté demeure intacte. Je sais que Sylvie CARILLON aura à cœur, avec l'ensemble des élus qui suivent ce dossier, d'associer au maximum les membres du Conseil communautaire afin que l'on ait une vision large et que l'on aboutisse à une solution qui, je l'espère, conviendra à tout le monde avec les objectifs de réduction des déchets et de maîtrise des coûts.

M. DAMIATI.- Pour répondre à la question de Mme CIEPLINSKI qui a abordé les déchetteries et l'utilisation de celles-ci par rapport à un syndicat par rapport à un autre, il est intéressant de préciser qu'au niveau du SIVOM, il y a déjà une déchetterie budgétée dans les comptes du SIVOM depuis maintenant plusieurs années, qui doit se trouver sur la ville de Crosne, à proximité des terrains des Abeilles Maraîchères. C'est un dossier qui avance plutôt bien avec la SAFER et Grand Paris Aménagement qui est propriétaire de ces terrains. On disposerait ainsi de plus d'endroits pour pouvoir déposer nos déchets directs.

Il y a également un projet sur la ville d'Epinay-sous-Sénart qui, là aussi, est en réflexion. Par rapport à ce que vous disiez entre l'utilisation de l'un ou l'autre des syndicats, la question ne se pose pas réellement ainsi. Plus on disposera d'outils pour pouvoir apporter ces déchets volontaires, pour pouvoir les valoriser, les recycler, plus on pourra arriver à de bons résultats.

En effet, on chemine vers cette possibilité de pouvoir utiliser les deux syndicats et on discute avec le SIVOM et le SIREDOM, mais je pense qu'il ne faut pas non plus abandonner l'installation de nouvelles déchetteries pour encore une fois accentuer ces apports volontaires et toute la valorisation qui en découle.

Aujourd'hui, on parle d'une comptabilité analytique qui a été instaurée depuis peu au niveau du SIREDOM, on peut simplement regretter qu'elle n'ait pas été faite auparavant. Tout ce qu’on peut dire sur les dérives c'est qu'au final, c'est le contribuable qui devra pallier ces erreurs, ce qui est toujours dommageable.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité des suffrages exprimés avec 4 voix contre : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

VIII. VOTE GEMAPI 2021

M. COLAS.- Cette délibération vise à adopter le produit de GEMAPI que nous allons appeler pour l'exercice 2021, plus précisément le produit fiscal appelé à financer l'exercice, par le SyAGE en notre nom de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations. Ce produit est appelé à hauteur de 2 353 000 €, en relative stabilité par rapport à l'exercice antérieur.

Le SyAGE appelle un produit par habitant identique en 2021 à celui appelé en 2020. La variation est liée simplement à l'évolution de la population de notre territoire.

M. le PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

IX. CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DU SIEGE DE LA CAVYVS

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit de la convention d'occupation des locaux du Siège de la Communauté d'agglomération à Brunoy dans l'attente de l'installation future à Lacan, à Yerres. Le loyer s'élève à 82 221 € et on vous propose un contrat d'un an renouvelable.

Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

X. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL

M. ODOT.- Dans le cadre de l'action sociale de la Communauté d'agglomération vis-à-vis de ses agents, nous agissons par deux biais, le CNAS et le COS. La Communauté d'agglomération soutient le COS par deux biais, une subvention et la mise à disposition de moyens matériels, le tout faisant l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens (COM) qui fixe les conditions.

S'agissant de la subvention, nous proposons au Conseil d'adopter pour 2021 le même montant que la subvention pour 2020, à savoir 57 000 €. Le versement de la subvention est conditionné par la présentation au Val d'Yerres Val de Seine par le COS d'un projet d'activités détaillé par type d'actions, du budget prévisionnel de l'ensemble des dépenses et des recettes dans lequel apparaîtra obligatoirement la participation financière de la Communauté d'agglomération et le bilan financier d'activité.

Cette subvention sera versée en une seule fois après le vote du BP.

(M. le Président quitte la séance. M. Clodong prend la présidence.)

Les moyens que nous mettrons à disposition sont : un local, une ligne téléphonique et un ordinateur.

La convention est conclue pour une durée d'un an reconductible, dans la limite de cinq ans. Il est demandé au Conseil d'approuver tous ces points, d'autoriser le Président à signer la convention, d'inscrire évidemment les crédits au budget. La commission Ressources s'est réunie et a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. CLODONG.- Merci. Avez-vous des questions et des remarques ? *(Non.)*

Je soumets au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

XI. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

M. ODOT.- Trois postes sont concernés : 2 transformations et 1 création.

Concernant les transformations, il s'agit d'un emploi d'attaché au sein de la direction de la cohésion sociale, poste de chef de projet parmi les 4 que compte cette direction.

Le deuxième poste est un emploi d'éducateur sportif pour la piscine Pierre Bonningue à Epinay-sous-Sénart. Il s'agit de deux transformations techniques - les postes sont déjà occupés par des agents contractuels - à la suite des effets de la loi TFP d'août 2019 qui vise à changer le support et le fondement juridique du recrutement pour permettre de pérenniser ces contractuels en les CDIsant.

(M. le Président revient en séance.)

Nous avons la création d'un emploi d'attaché territorial hors classe qui permet d'accueillir la nouvelle DGA en charge du service à la population.

Le Comité Technique s'est réuni le 1er février et a émis un avis favorable à l'unanimité des deux collèges. La commission Ressources s'est réunie le même jour et a émis un avis favorable à l'unanimité. Il y a eu une abstention.

(M. Colas quitte la séance)

M. le PRÉSIDENT.- Merci Pascal. Y a-t-il des interventions ?

Puisqu'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XII. CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU POINT D'ACCES AU DROIT D'EPINAY-SOUS-SENART

M. CHAZAL.- La présente convention reprend l'ensemble des dispositions prévues dans la convention initiale signée en 2013. Elle définit les modalités de partenariat conclu entre

l'Agglomération, le Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Essonne et la commune d'Epinay-sous-Sénart.

Ainsi, l'Agglomération dans le cadre de la Politique de la Ville prend en charge certaines permanences et notamment l'édition d'une plaquette d'accès au droit recensant l'ensemble des permanences sur le territoire communautaire.

En 2020, le financement de ces permanences s'élevait à 7 749 € réparti pour le CIDFF pour 3 241 €, Mediavipp pour 1 600 € et l'écrivain public à hauteur de 2 908 €.

La présente convention est proposée pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette convention.

M. le PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

XIII. APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIVOM

Mme CARILLON.- Il s'agit d'acter les modifications qui sont surtout des dénominations qui ont changé dans les Communautés d'agglomérations suite aux élections. Il n'y a rien qui modifie le fonctionnement du SIVOM.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agissait du dernier rapport de l'ordre du jour.

Nous avons ensuite les questions sur les décisions.

► COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

Mme CIEPLINSKI.- J'ai une question plus particulièrement sur la décision 2020-016 prise par le Bureau communautaire le 18 décembre 2020. Cette question concerne le compte rendu sommaire du Bureau communautaire que nous avons reçu en date du 21 janvier 2021 et qui ne fait figurer sur son compte rendu que cette décision, la 2020-016. Ce qui nous étonne, c'est qu'il a été écrit à tous les candidats non reçus au Conseil de développement que c'est ce même Bureau communautaire du 18 décembre 2020 qui a arrêté sa composition. Or cela ne figure absolument pas au compte rendu. Je ne comprends pas pourquoi des décisions aussi importantes ne figurent pas dans un compte rendu, même sommaire. J'aurais aimé avoir une explication sur ce point.

M. le PRÉSIDENT.- Tout simplement parce que le Bureau communautaire a une partie statutaire qui est soumise à des délibérations et c'est le cas du point que vous évoquez et qui a été examiné en Bureau communautaire alors que la composition du Conseil de développement ne répond à aucune obligation délibérative. Il y a eu un échange qui n'a pas été sanctionné par un vote, mais les débats ont été conclus après qu'il y ait eu consensus entre les maires sur la composition du Conseil de développement. Il n'y a pas de délibération pour le Conseil de développement. C'est pour cela que cela ne figure pas dans un compte rendu et cela n'a pas à figurer dans un compte rendu.

Nous passons aux motions.

- ***Projet de motion sur la révision du PPBE de l'aéroport d'Orly***

Mme CARILLON.- Nous proposons le vote de cette motion concernant le PPBE de l'aéroport d'Orly. Comme vous l'avez vu, nous sommes mobilisés, tous les maires de l'Agglomération, pour dire que nous sommes opposés à ce PPBE, pour l'instant, puisqu'il comporte des articles qui nous dérangent considérablement, notamment des contraintes imposées sur les habitats avec une extension aujourd'hui de 5 000 hectares du périmètre de la zone C. C'est une zone C qui était la seule jusqu'à maintenant qui avait des contraintes sur l'habitat en termes d'urbanisme.

Aujourd'hui, étendre cette zone nous paraît très dangereux parce que, sous prétexte de vouloir protéger la multiplication des habitants sous les voies, on se dit que cela va surtout pénaliser toute une partie des habitants qui subissent déjà le bruit et qui vont subir en plus une dévalorisation de leurs biens car le jour où ils voudront vendre leur maison, ils passeront devant le notaire et on leur dira qu'ils font partie d'une zone où il y a des contraintes de non-construction, qu'ils font partie d'une zone ciblée par rapport au bruit de l'aérien. Cela ne nous semble donc pas être une bonne idée.

Au regard de cela, ce PPBE est très modeste en termes de prospective pour limiter réellement le bruit. On constate que l'on demande plutôt aux habitants de faire de nouveau les efforts par rapport à ce bruit et non pas de réduire réellement le bruit qui serait la vraie décision à prendre.

Aujourd'hui, le trafic est considérablement réduit et nous en bénéficions tous, mais il me semble que les prospectives pour que l'aéroport d'Orly fonctionne de nouveau normalement, c'est 2027. On pourrait profiter de tout ce temps pour mettre des barrières au bruit beaucoup plus importantes et plus ambitieuses que ce PPBE qui est très péjoratif pour beaucoup d'habitants et pour notre territoire.

Par exemple, nous avons eu un témoignage assez touchant du maire de Villeneuve-Saint-Georges qui nous a dit : lorsque j'ai subi ces restrictions sur l'habitat, cela a eu un effet immédiat, le prix de l'immobilier a chuté, les propriétaires, pour certains, n'arrivaient plus à vendre leur bien et se sont retrouvés à devoir rester sur place, parce qu'ils perdaient énormément à la revente de leur bien.

Nous avons également tous dans nos territoires, sur le Val d'Yerres Val de Seine en tout cas, des PPI et on sait que c'est très compliqué à gérer dans les quartiers dans lesquels il s'applique de façon très drastique. Ce sont en général des quartiers qui se paupérisent. Le maire de Villeneuve-

Saint-Georges témoigne du fait qu'en 20 ans, il y a eu une paupérisation liée aussi à ces règles contre l'habitat qui ne vont pas dans le bon sens et qui sont contre-productives par rapport à ce qu'elles proposent.

Nous vous proposons ce projet de motion sur la révision du PPBE que vous avez sous les yeux et de le signer. Pour le coup, je pense que nous avons été entendus par le Préfet qui promet une concertation. Je pense qu'il faut continuer à être mobilisés sur cette question de façon unanime et volontaire.

Mme CIEPLINSKI.- C'est un sujet complexe. J'entends le souhait d'unanimité de Mme CARILLON, mais je ne suis pas sûre que l'on puisse y répondre. Les conséquences du trafic aérien liées à l'aéroport d'Orly sur le cadre de vie et sur la santé des riverains représentent un enjeu majeur. Parmi celles-ci, les effets directs du bruit sur la santé sont parfaitement documentés. Si l'aéroport d'Orly représente un mal nécessaire par son rôle stratégique et structurant dans les déplacements nationaux et internationaux, plus que jamais il est temps de se questionner sur les bénéfices et les risques que procure ce type d'infrastructure, d'autant plus en zone très urbaine.

Plus que jamais, il est temps de renforcer les mesures protectrices pour l'environnement, le cadre de vie et la santé, ceci ne pouvant passer, malheureusement, que par des mesures réglementaires contraignantes.

Aussi, nous vous rejoignons et nous rejoignons vos positions lorsque vous dénoncez les nuisances sonores et la pollution atmosphérique, urgence climatique, le manque de concertation avec les acteurs locaux et les élus du territoire, l'absence de réduction des nuisances sonores à la source, l'absence de mesures incitatives pour les compagnies équipées d'appareils moins sonores et moins polluants.

Nous soutenons pleinement votre demande à l'Etat d'intégrer les mesures de lutte contre les nuisances sonores au critère de conditionnalité des aides publiques pour le secteur aérien, votre demande de mise en place d'une modulation de la redevance d'atterrissage en fonction du niveau d'émissions sonores et de gaz à effet de serre et le maintien des aides de financement pour l'insonorisation des riverains.

Ce plan de prévention a pour but de définir les zones impactées en termes de bruit par les activités aéroportuaires. Ces zones, selon un classement prévu, définissent un niveau d'incidence plus ou moins élevé d'affectation du niveau de classement A, B, C, D à une zone et réalisé sur la base de mesures physiques objectives. Le fait de classer une zone permet de rendre certains travaux - j'entends le risque que vous pointez sur la dépréciation immobilière - d'insonorisation éligibles à une aide et imposent des contraintes en termes d'urbanisme. Il nous semble donc aussi que ce plan a un rôle protecteur des populations riveraines d'un aéroport, protecteur car contraignant.

Effectivement, on entend qu'il peut y avoir un risque de dépréciation immobilière pour quelques zones concernées. Néanmoins, il y a également ce rôle protecteur, ces aides auxquelles les habitants ont le droit et auraient le droit avec ce classement. Cela nous paraît mériter une

explication complémentaire. Si on réduit la zone C, si on ne fait pas la zone D, est-ce que les habitants seraient privés de ces aides ?

M. CLODONG.- Je crois qu'il ne faut pas que l'on soit naïf dans cette affaire, cette révision du PPBE est un véritable cheval de Troie. J'ai bien étudié l'ensemble de ce qui est proposé, l'ensemble du plan et c'est ce que nous sommes allés dire au Préfet du Val-de-Marne avec les maires il y a quelques jours. Le résultat de tout cela peut être extrêmement grave.

Que nous propose-t-on de faire ? Qu'est-ce qui est en jeu ? On est en train de sanctuariser des zones, notamment les C et D, dans le plan, les zones les plus exposées au bruit pour dire à la fois à ceux qui sont là et ceux qui vivent là : on va vous donner des aides, on va vous aider à renforcer vos fenêtres et vos murs et à entendre moins les avions lorsque vous serez chez vous mais quand on est dehors l'été, le problème est totalement intact. On est surtout en train de leur dire : vous êtes condamnés à rester ici, parce que la dépréciation du bien sera réelle et bon courage et bonne chance après pour vendre le bien immobilier quand on sera en zone C ou en zone D. De la même manière, on interdit les constructions nouvelles sous prétexte de ne pas gêner. Cela veut dire que l'on fait le choix des avions plutôt que celui des personnes.

Lorsque je vous disais cheval de Troie, la résultante de tout cela, ce sera qu'à un moment donné, quand il n'y aura plus que des gens qui auront été habitués au bruit, qui auront reçu les subventions pour adapter leur habitat, qu'il n'y aura pas de nouveaux habitants parce qu'on les aura empêchés de venir s'installer, on aura beau jeu après - on, c'est ADP - de dire : le couvre-feu à minuit, on peut essayer de passer à 1 h 00 ou 2 h 00 du matin ou commencer à 5 h 00 au lieu de 6 h 00 et puis le nombre de mouvements, on peut peut-être aussi essayer de le déplafonner, on va passer de 200 000 à 230 000 ou 250 000. De petits bouts en petits bouts, dans 10 ans, dans 15 ans, cela deviendra invivable.

La motion est très importante. Je vous dis que ce sujet est capital pour nos villes, pour l'ensemble de nos 9 communes et pas que les nôtres, le Val-de-Marne également, et que nous devons être mobilisés à fond tous ensemble sur ce sujet, parce que ce qui se prépare là, si on ne réagit pas, est potentiellement et extrêmement grave pour notre qualité de vie à tous.

M. DUPONT-AIGNAN.- Je veux surenchérir sur ce point, parce qu'on profite justement de la période calme pour nous endormir complètement et pouvoir redémarrer plus vite après et notamment basculer des vols qu'ils avaient prévu de mettre sur Roissy, les redescendre à terme vers Orly. A cet égard, je ne sais pas si vous avez remarqué, en échange de l'aide que l'Etat veut apporter à Air France, Bruxelles demande qu'Air France lâche des créneaux et derrière il y a toute la question des créneaux sur Orly qui sont très précieux évidemment et qui pourront faire redémarrer énormément le transport en aérien après la crise Covid-19. Il ne faut pas se laisser endormir par la crise Covid-19 sur le transport aérien.

Mme CARILLON.- Pour répondre par rapport aux subventions, elles sont limitées à la zone C et non pas à la zone D qui va être étendue. Je pense que l'on peut très bien subventionner certaines choses sans créer une zone et des obligations territoriales et urbanistiques.

Je pense, par ailleurs, qu'il ne s'agit pas seulement de valorisation des biens mais plutôt une dépréciation territoriale majeure que l'on va subir avec cette décision et surtout je pense que l'on va paupériser notre territoire qui n'en a franchement pas besoin.

M. le PRÉSIDENT.- La décision n'est pas prise, c'est la raison pour laquelle nous présentons une motion.

Nous passons au vote sur cette motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la motion qui est adoptée à l'unanimité avec 1 voix s'abstenant : Mme CIEPLINSKI.

Projet de motion sur l'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'Association AMORCE

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au projet de motion concernant l'Association AMORCE.

M. SELLAMI.- Le réseau d'association AMORCE est une association de collectivités de toutes couleurs politiques et de tous bords politiques, créée en 1987 et dont les trois thématiques principales qu'ils travaillent sont les déchets, l'énergie et l'eau. Cela fait trente ans qu'ils parlent de ces thématiques en échangeant entre collectivités des trucs, des astuces, des méthodes, des enjeux, des chiffres. Ils produisent des travaux extrêmement intéressants. Ils ont également un rôle de lobbying et de représentation vis-à-vis de l'Etat. Leurs travaux sont particulièrement adaptés aux collectivités territoriales.

Il semblerait extrêmement intéressant que notre Agglomération puisse adhérer à ce réseau pour pouvoir bénéficier notamment de tout le savoir-faire, de tout le réseau d'acteurs et de toutes les solutions. A titre d'exemple, j'ai assisté aux travaux du 34ème Congrès diffusé en ligne la semaine dernière. Il y avait des interventions extrêmement intéressantes et très précises, notamment sur ce qu'a fait la métropole de Lyon qui travaille depuis des années sur le sujet et avec des moyens autrement plus importants que ce que l'on ne pourra jamais mettre sur le sujet, pour travailler sur le réemploi, la réutilisation des déchets, l'évitement, les modes de consommation, etc.

On pourrait tout à fait bénéficier de tout ce travail et de tout ce savoir-faire en adhérant à cette association. Notre souhait serait que l'Agglomération puisse discuter de ce point soit en Conseil, soit en Bureau communautaire, en tout cas au sein de l'instance de décision qui convient.

M. le PRÉSIDENT.- Vos propos conclusifs montrent que vous avez formulé sous la forme d'une motion ce qui était une question orale. Je crois que vous avez résumé de façon exacte la position de l'association AMORCE et ce qu'elle pourrait apporter à notre territoire. Je le sais par ailleurs en tant que Président de Département, puisque le Département de l'Essonne y adhère.

Puisqu'on ne peut pas adopter de motion sur quelque chose qui relève de notre propre décision, à savoir l'adhésion à une association, je vous propose donc de soumettre à mes collègues maires lors d'un prochain Bureau communautaire cette question de l'adhésion à AMORCE. Cela peut

être sans doute une très bonne hypothèse. Je vous invite à retirer la motion que vous avez présentée.

M. SELLAMI.- Je vous remercie. Nous la retirons.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Il nous reste à examiner quatre questions orales.

► QUESTIONS ORALES

➢ Appel à projet atlas de la biodiversité communale

M. SELLAMI.- La pandémie actuelle nous rappelle la fragilité que nous fait courir l'appauvrissement du vivant. L'Office français de la biodiversité (OFB) propose aux communes et aux intercommunalités d'identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un atlas de la biodiversité communale.

Cette cartographie des enjeux de biodiversité permet de mieux connaître la biodiversité d'un territoire, de sensibiliser les citoyens à la préservation de cette biodiversité et de faciliter la prise en compte de ces enjeux au niveau du territoire. C'est pourquoi, l'OFB lance un nouvel appel à projets ouvert aux communes et aux intercommunalités jusqu'au 15 mars pour proposer un projet.

L'Agglomération envisage-t-elle de candidater à cet appel à projets et si oui, le Conseil communautaire l'y autorise-t-il ?

M. le PRÉSIDENT.- Oui, la Communauté d'agglomération envisage de se porter candidate. Non, il n'est pas nécessaire que le Conseil communautaire se prononce, puisque c'est une décision du Président et, comme vous l'avez indiqué, nous allons déposer le dossier avant le 15 mars. Si j'ai bien compris, l'Etat doit se prononcer au mois de juin prochain dans le cadre d'une enveloppe à hauteur de 4 M€, mais nous allons candidater à ce dispositif.

➢ Motion Fleuve sans plastique

M. SELLAMI.- Il s'agit de la motion Fleuve sans plastique dont nous avions parlé la dernière fois. Lors du dernier Conseil communautaire, notre assemblée avait adopté à l'unanimité la charte Fleuve sans plastique. Je tiens à rappeler qu'il convient de la signer individuellement sur le site fleuve-sans-plastique.fr. Pour l'instant, seuls les 4 élus de notre groupe ainsi que M. GALLIER, Mme CARILLON et M. DAMIATI ont signé.

Je rappelle les engagements que nous avions pris la dernière fois : nous nous sommes engagés à adopter et à mettre en œuvre au moins une mesure pour chacun des 4 axes proposés et régulièrement à rendre compte des progrès réalisés.

Certaines des communes l'ont adoptée au sein de leur conseil municipal. Elles ont ou elles vont déterminer ces axes au niveau communal, mais qu'en est-il au niveau communautaire ?

Concernant l'EPCI, quelles sont les 4 mesures de prévention des pollutions des fleuves et rivières par les particules plastiques qui vont être mises en œuvre par l'Agglomération ? Comment ces résultats seront-ils mesurés ?

M. le PRÉSIDENT.- S'agissant de la signature, on l'avait voté à l'unanimité et je ne peux qu'inciter les élus à le faire, et c'est ce que j'ai fait moi-même il y a quelques instants, parce que cela me semblait naturel que l'on y rentre à partir du moment où on avait délibéré mais, comme vous l'avez indiqué, il faut faire une démarche individuelle. Je sais qu'elle a déjà été faite par d'autres élus, et Olivier CLODONG me disait que c'était le cas et j'imagine que nous serons la quasi-totalité de l'assemblée lorsque nous nous retrouverons.

S'agissant des mesures mises en œuvre, je pense que vous avez déjà connaissance d'un certain nombre de sujets qui ont été rappelés par Sylvie CARILLON, notamment dans la lutte contre les déchets et l'incitation de nos concitoyens à la consigne. Vous connaissez les opérations qui ont trait à la Route Nationale 6 ou au lac Montalbot qui visent à retirer les déchets et dépôts sauvages de façon citoyenne.

Par ailleurs, nous sommes en train, et le Président du SyAGE pourrait le dire mieux que moi, de travailler entre l'Agglomération et le SyAGE sur des mesures concernant la rivière et notamment il y a une expérimentation de barrage flottant au niveau du chemin du lavoir à Brunoy qui sera sans doute développée sur d'autres sites, afin de capter les déchets plastiques qui se trouvent dans la rivière.

J'imagine qu'il y a d'autres actions qui seront entreprises par le territoire et que nous aurons la capacité à la fois d'échanger en commission et de progresser ensemble sur ce sujet pour éviter l'apparition de nouveaux continents, parce que c'est cela le sujet.

- **PCAET**

M. SELLAMI.- Lors du dernier Conseil communautaire et lors de la dernière commission Aménagement durable, il a été indiqué que des ateliers devaient être organisés pour préparer la construction du plan d'actions issu du diagnostic du PCAET qui nous a été diffusé. Il nous semble même avoir compris que l'Agglomération était accompagnée par un cabinet pour la construction de ces ateliers. Nous comprenons parfaitement que la situation sanitaire rende très complexe la tenue de réunions publiques, mais cela n'interdit pas des actions à distances ni à tout du moins de préparer en détail les ateliers ultérieurs.

Est-il possible d'exposer au Conseil comment sont construits ces ateliers et les objectifs qu'ils visent ?

M. le PRÉSIDENT.- Il ne vous aura pas échappé que le contexte aujourd'hui est assez complexe pour organiser les démarches que vous souhaitez, que nous souhaitons collectivement. Néanmoins, il est prévu plusieurs ateliers en avril et mai. Dans un premier temps, ces échanges se dérouleront en visioconférence avec les spécialistes concernés du projet et notamment l'Office régional de la biodiversité, l'ONF et les élus, et dans un second temps avec le grand public.

Nous souhaitons saisir le Conseil de développement de ce PCAET dont la composition a été arrêtée et qui sera convié à une réunion d'installation avec Damien ALLOUCH, je l'espère au mois de mars et sans doute en visioconférence, compte tenu du contexte sanitaire, pour qu'il puisse y avoir des échanges nourris. J'espère ensuite que nous pourrons, au sein des commissions et peut-être avant l'été - je ne sais pas si cela sera possible avant l'été ou juste après l'été - revenir vers vous sur les points que vous évoquez.

M. SELLAMI.- La dernière délibération a déjà été abordée.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, Klerwi LANDRAU y a répondu au cours du Conseil.

Nous en avons donc terminé avec l'examen des rapports, des motions, des questions orales. L'ordre du jour est épuisé.

Je vous donne rendez-vous pour un prochain Conseil communautaire le 11 mai, sauf évidemment événement que je ne connais pas à date et qui sera l'occasion, sans doute, d'examiner le compte administratif mais d'autres rapports également. D'ici là, je vous souhaite une très belle soirée.

(La séance est levée à 22 h 28.)

Le……

Le secrétaire de séance

Madame Nicole LAMOTH